

Insee Dossier

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine



N° 1

Septembre 2016

**Diagnostic territorial en appui
au plan pluriannuel de lutte
contre la pauvreté
et pour l'inclusion sociale**

Avant-Propos

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) a été adopté le 21 janvier 2013 lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE). Ce plan quinquennal s'articule autour de trois grands axes de réforme : réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs. Le plan prévoit sa déclinaison territoriale afin de devenir un objet de débat sur l'ensemble du territoire national, en s'appuyant sur une forte mobilisation des préfets et de leurs services.

En 2014, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) Champagne-Ardenne se sont associés pour réaliser un dossier synthétique et pédagogique d'une trentaine de pages sur les caractéristiques de la pauvreté, d'abord en Champagne-Ardenne, puis au 1^{er} janvier 2016, sur l'ensemble de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL).

Parmi une batterie d'indicateurs alimentant le tableau de bord de suivi du PPPIS ACAL, huit indicateurs ont été retenus dans ce dossier couvrant trois volets : pauvreté monétaire, emploi et logement. Le premier volet regroupe trois indicateurs de pauvreté ou de précarité : le taux de pauvreté, la proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé et la part des ménages dépendant de prestations sociales. Le deuxième volet est abordé sous l'angle de l'insertion des jeunes, l'emploi des femmes et la précarité de l'emploi. Enfin, le troisième volet traite du logement, de l'allocation logement d'une part et de la vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de chauffage d'autre part.

Pour mieux appréhender notre territoire, chaque indicateur a été décliné au niveau régional, départemental puis inter-communal (EPCI). Des cartes pédagogiques permettent de visualiser chaque indicateur et de mieux comprendre les enjeux territoriaux d'un plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Ce dossier ambitionne de fédérer l'ensemble des services de l'État du niveau régional comme départemental mais, plus largement, tous les acteurs autour d'objectifs communs pour poursuivre durablement les actions de lutte contre la pauvreté et de cohésion sociale dans notre région.

Nous tenons à remercier les membres du comité de pilotage ainsi que les partenaires du tableau de bord de suivi du PPPIS, le Rectorat de Reims, la Direccte et la Dreal de l'ex-région Champagne-Ardenne, pour leur implication et la qualité des interventions.

Bonne lecture.

**La directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

Isabelle DELAUNAY

**Le directeur régional de l'Insee
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**

Joël CREUSAT

Sommaire

Avant-Propos	2
Synthèse	5
Contexte socio-économique	6
Volet pauvreté	
Près de 14 % de la population régionale est pauvre	10
Près de 140 000 enfants vivent dans une famille sans actif occupé	12
Plus de 13 % des ménages dépendent fortement des prestations sociales	14
Volet emploi	
Un jeune sur cinq en difficulté d'insertion dans la région	16
Six femmes sur dix en emploi	18
Un salarié sur dix en contrat court	20
Volet logement	
Plus de 22 % des ménages bénéficient d'une allocation logement	22
Un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique	24

Synthèse

Dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL), 740 000 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2012, soit avec moins de 990 euros par mois. Près d'un habitant de la région sur sept est en situation de pauvreté. Paradoxalement, la région regroupe à la fois des départements parmi les moins pauvres de France métropolitaine, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, et d'autres parmi les plus pauvres, comme les Ardennes, la Meuse et la Haute-Marne.

Au sein de la région ACAL, la pauvreté est plus marquée dans les espaces ruraux et dans les pôles urbains. Dans les zones rurales, la pauvreté est plus diffuse et souvent liée à des opportunités d'emploi moins diversifiées. Dans les grands pôles urbains, la pauvreté se concentre surtout dans les villes-centres, où plus d'une personne sur cinq est pauvre en ACAL. La proximité des services et de l'emploi attirent des populations plus vulnérables comme les jeunes, les familles monoparentales ou les personnes sans activité.

À ces publics concernés s'ajoutent les enfants : en ACAL, 139 500 personnes de 18 ans ou moins vivent dans une famille sans actif occupé, soit 11,5 % des enfants de la région. Cette proportion augmente si la famille est monoparentale ou très nombreuse. Les enfants en situation de fragilité se concentrent très largement dans les pôles urbains, où ils sont également plus nombreux à vivre avec un parent isolé.

Face à ces situations, les transferts sociaux permettent de réduire les inégalités, de prévenir les ruptures ou encore de venir en aide. Dans la région, plus de 13 % des ménages dépendent fortement de prestations sociales, à hauteur de la moyenne

nationale. Pour les 10 % des personnes les plus pauvres, ces prestations représentent 40,8 % de leurs revenus disponibles.

Concernant l'emploi, les jeunes connaissent des difficultés d'insertion. En ACAL, près d'un jeune de 18 à 25 ans sur cinq n'est ni en formation, ni en emploi en 2012. Au cours des cinq dernières années, cette proportion de jeunes non insérés a augmenté de 2,7 points. En 2012, les départements ruraux de la région, dépourvus de grands pôles d'enseignement supérieur, ont la plus forte proportion de jeunes non insérés.

En ACAL, moins de trois femmes en âge de travailler sur cinq occupent un emploi contre deux tiers des hommes. Elles exercent leur activité essentiellement dans le secteur tertiaire et ont majoritairement un statut d'employé. Les taux d'emploi féminins sont moins élevés dans les départements les plus industriels de la région. La proportion importante d'élèves et d'étudiantes en Meurthe-et-Moselle et de mères au foyer en Moselle limite aussi le taux d'emploi des femmes dans ces départements. Au contraire, dans les départements plus urbains, davantage tertiariés, le taux d'emploi des femmes est plus élevé.

Les populations jeune et féminine ont également des statuts d'emploi plus précaires que leurs homologues masculins. De même, les salariés ouvriers et employés sont davantage susceptibles d'avoir un contrat à durée déterminée. La surreprésentation de ces salariés dans certains territoires explique en grande partie les différences départementales en matière de contrat court. Dans la région, cette précarité de l'emploi est cependant limitée par la présence de salariés transfrontaliers vers

l'Allemagne, le Luxembourg ou la Suisse, moins souvent à durée déterminée que les salariés travaillant en France.

Parmi les contrats à durée déterminée, certains favorisent l'accès ou le retour à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail : contrat unique d'insertion, contrat d'avenir ou contrat de génération. La « Garantie jeunes » assure aussi un soutien aux jeunes demandeurs d'emploi. Des dispositifs existent également pour faciliter l'accès au logement, parmi lesquels le versement d'allocations ou l'accès au parc de logements sociaux. En ACAL, 22,3 % des ménages bénéficient d'une allocation logement en 2014. La proportion de bénéficiaires est plus élevée dans les départements dotés de grands pôles urbains, où les loyers sont souvent plus élevés et où la part d'étudiants est plus importante. Elle est également importante dans les Ardennes, département ayant le niveau de vie le plus bas de la région. L'offre de logements sociaux est aussi un facteur important de la lutte contre l'exclusion sociale. La région ACAL bénéficie d'un parc social important. La Marne est le troisième département métropolitain en termes d'offre de logements sociaux.

En 2008, près d'un quart des ménages de la région sont en situation de vulnérabilité énergétique. Ils consacrent plus de 8 % de leur revenu au chauffage de leur logement. Dans une région où le climat est plus continental que méridional, ces dépenses sont élevées, à hauteur de 1 650 euros en moyenne par an. La région ACAL compte également une proportion importante de logements anciens, plus énergivores. Les ménages à bas revenus ou les personnes seules sont les plus vulnérables. ■

Contexte socio-économique

En 2012, la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) compte 5 549 000 habitants, soit la sixième région la plus peuplée de France métropolitaine. Comptant plus d'un million d'habitants chacun, le Bas-Rhin et la Moselle sont les départements les plus peuplés. Ils abritent également les deux plus grands pôles urbains (*méthode*) de la région, Strasbourg et Metz. À l'inverse, la population des Vosges, de l'Aube ou des Ardennes n'excède pas 400 000 personnes. La Haute-Marne et la Meuse sont les départements les moins peuplés de la région, avec moins de 200 000 habitants chacun.

Des dynamiques démographiques contrastées

Au cours des cinq dernières années, la population de la région ACAL a augmenté de 42 000 personnes, soit 0,2 % habitant de plus en moyenne par an. Ce rythme de croissance est inférieur à la moyenne métropolitaine (+0,5 %) et est le plus faible des régions de France métropolitaine. La région souffre notamment d'un déficit migratoire persistant qui limite sa croissance démographique.

Durant la période 2007-2012, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et l'Aube connaissent la plus

forte croissance démographique de la région (plus de 0,3 % en moyenne par an). À l'inverse, la population de la Haute-Marne, des Vosges, des Ardennes et de la Meuse décroît. La Haute-Marne présente le plus fort recul démographique des départements métropolitains (-0,6 % en moyenne par an).

Une population dense et urbaine à l'est et plus rurale à l'ouest

Avec 97 habitants par km², la région ACAL est moins densément peuplée que l'ensemble du territoire métropolitain (117 habitants au km²). Cette densité moyenne cache toutefois des réalités très différentes selon les départements (*figure 1*).

À l'est, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin sont très densément peuplés (plus de 200 habitants par km²). Au centre de la région, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, sont aussi plus denses que la moyenne régionale. Ces départements, très urbanisés, abritent de nombreux grands pôles urbains. Il en est de même pour la Marne, bien qu'une partie de son territoire soit couverte par des surfaces agricoles, dont celles consacrées au vignoble de Champagne.

Les autres départements sont bien plus

ruraux. Les Ardennes, l'Aube et les Vosges sont caractérisés par la présence ponctuelle de grands pôles urbains densément peuplés mais peu étendus : Troyes, Épinal et Charleville-Mézières. Les départements de la Meuse et de la Haute-Marne sont particulièrement peu denses (moins de 32 habitants par km²). Ils ne disposent d'aucune aire urbaine de très grande taille et ne bénéficient pas des effets de la périurbanisation d'aires urbaines limitrophes. Au sein de ces départements ruraux, une large partie de l'espace est allouée aux terres agricoles.

Des niveaux de vie plus faibles dans les départements en difficulté en matière d'emploi

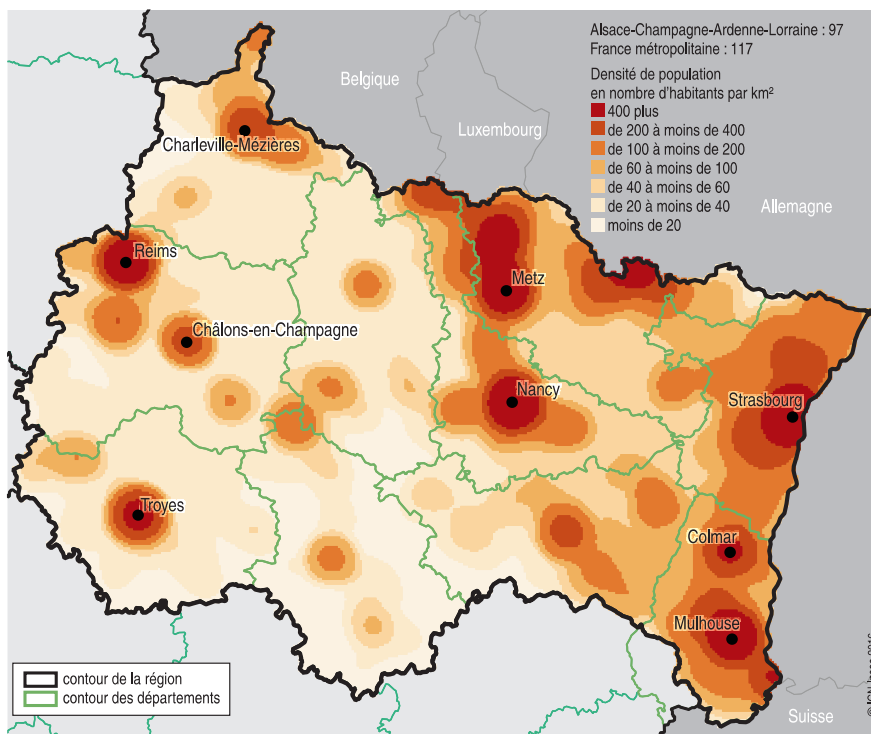
En 2012, le revenu médian par unité de consommation (UC) (*définitions*) est de 19 760 euros en ACAL, un niveau proche de celui de France métropolitaine (19 790 euros). Il cache cependant de fortes disparités entre les départements : près de 4 000 euros séparent le niveau de vie médian des Ardennais de celui des Haut-Rhinois.

Dans la région, les départements ruraux, où la situation de l'emploi est plus difficile, sont ceux où la population dispose des revenus les plus modestes. Ainsi, les Ardennes, deuxième département de la région ACAL pour son taux de chômage (*définitions*) derrière les Vosges, est celui où le niveau de vie médian est le plus bas (17 620 euros). De même, dans les Vosges, dans l'Aube, dans la Meuse et en Haute-Marne, il n'excède jamais 18 700 euros par UC. Dans ces départements, plus d'une personne sur dix est en retraite ou en préretraite. À l'inverse, dans les départements urbains, la moitié des personnes dispose d'un revenu par UC supérieur à 19 400 euros. Les revenus médians par UC du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont parmi les plus élevés des départements métropolitains (supérieurs à 21 000 euros).

Dans les espaces ruraux, les niveaux de vie sont plus faibles et les écarts de revenus (*définitions*) peu importants. À l'inverse, les niveaux de vie sont élevés et les écarts de revenus importants dans les territoires où les grandes aires urbaines sont étendues. Dans la région, le revenu médian par UC s'élève à 17 200 euros dans les villes-centres des grandes aires urbaines, contre plus de 20 000 euros dans les banlieues et dans les zones périurbaines (*méthode*). De même, dans les aires urbaines de petite et moyenne taille, celui des pôles (17 700 euros) est bien inférieur à

1 Une population dense et urbaine à l'est et plus rurale à l'ouest

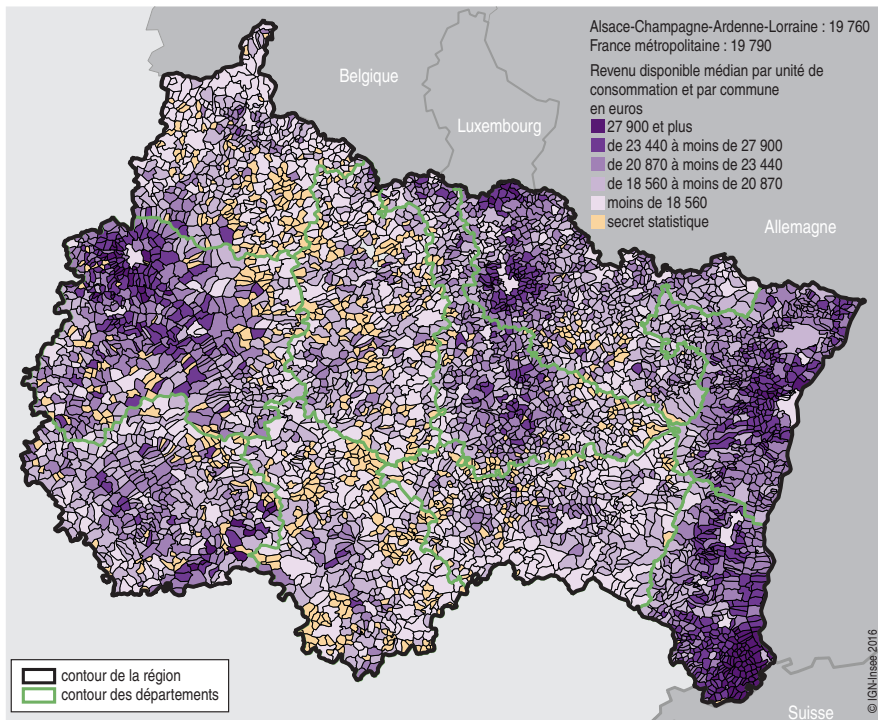
Densité de population en 2012 (rayon de lissage de 20 km)



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

2 Les activités du champagne et le travail transfrontalier élèvent les niveaux de vie

Niveau de vie médian par commune



Source : Insee, Filosofi 2012

celui des couronnes périurbaines (19 500 euros). Les villes-centres et les pôles concentrent les populations les plus vulnérables financièrement, comme les étudiants, les personnes en recherche d'emploi ou encore les familles monoparentales. Les espaces périurbains attirent souvent les couples bi-actifs travaillant dans le pôle.

Par ailleurs, certains territoires bénéficient d'activités qui, localement, peuvent avoir un impact positif sur le niveau de vie, mais augmentent les disparités en matière de revenu. Dans l'est de la région, la proximité des pays frontaliers peut également avoir un impact local. Le Haut-Rhin et la Moselle, notamment, profitent des emplois transfrontaliers. Le niveau de vie médian est particulièrement élevé dans les communes proches des frontières suisses et luxembourgeoises. En particulier, le Haut-Rhin est le département de la région où l'écart de niveau de vie entre les 10 % des ménages les plus riches et les 10 % les plus pauvres est le plus élevé (3,7). Autour de Reims et Épernay dans la Marne et dans le sud-ouest de l'Aube, les niveaux de vie sont également plus élevés que dans le reste du territoire (figure 2). Ces espaces correspondent aux territoires couverts par les cultures de vignes de champagne AOC. Les hauts revenus perçus par l'activité du champagne augmentent les inégalités de revenus dans ces départements. En particulier, dans la Marne, les ménages les plus riches

perçoivent un revenu 3,5 fois supérieur à celui des plus pauvres.

Une population vieillissante dans les départements ruraux

La proportion de personnes en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) est plus importante en ACAL (65,1 %) qu'en France métropolitaine (64,1 %). La région compte moins d'enfants et de jeunes adolescents (17,8 % de moins de 15 ans, contre 18,4 % en France métropolitaine), mais aussi moins de résidents en âge d'être à la retraite (17,1 %, contre 17,5 %). Par ailleurs, la proportion d'habitants de 80 ans ou plus, davantage soumis au risque de la dépendance, est également moins élevée dans la région (5,3 % contre 5,7 %).

La population est plus jeune dans les départements urbains disposant de pôles universitaires importants : c'est le cas de la Marne avec Reims, de la Meurthe-et-Moselle avec Nancy et du Bas-Rhin avec Strasbourg. À l'inverse, le vieillissement est beaucoup plus prononcé dans les départements plus ruraux de la région. La Haute-Marne et les Vosges comptent à la fois moins de jeunes et plus de personnes de 65 ans ou plus. Les personnes en âge d'être à la retraite sont aussi proportionnellement plus nombreuses dans la Meuse et l'Aube. Dans ces quatre départements, plus de 6 % de la population est âgée de 80 ans ou plus.

Les personnes âgées de 80 ans ou plus, comme l'ensemble de la population régionale, vivent majoritairement dans les pôles urbains. Elles sont proportionnellement plus nombreuses à résider dans un pôle de moyenne ou de petite taille (10,1 % d'entre elles) que l'ensemble des habitants de la région (7,6 %). Les personnes âgées habitent aussi plus fréquemment dans les communes éloignées des pôles (*méthode*) (12,9 %, contre 11,4 % pour l'ensemble de la population régionale). En revanche, elles vivent moins souvent dans les couronnes périurbaines (17,5 %, contre 21,3 %).

Plus d'ouvriers et d'agriculteurs à l'ouest du territoire

En 2012, avec 17,8 % des actifs occupés travaillant dans l'industrie, la région ACAL est la deuxième plus industrielle de France métropolitaine, après la Bourgogne-Franche-Comté. La proportion d'ouvriers y est ainsi supérieure (26,4 %) à la moyenne métropolitaine (21,3 %). La région compte également un peu plus d'employés (28,8 %) qu'au niveau national (28,0 %). À l'inverse, les cadres et les professions intermédiaires sont sous-représentés (respectivement 13,1 % et 24,8 % contre 17,1 % et 25,5 % en France métropolitaine).

Les ouvriers sont surreprésentés dans tous les départements de la région, notamment dans les plus ruraux, qu'en France métropolitaine. Dans les Ardennes, en Haute-Marne, dans les Vosges et dans la Meuse, trois personnes en emploi sur dix sont ouvriers. Les Ardennes et la Haute-Marne sont spécialisées dans l'industrie métallurgique : la proportion de personnes en emploi dans ce secteur y est près de trois fois supérieure à celle de la région.

À l'inverse, les départements urbains ont une plus forte proportion de cadres qu'au niveau régional. L'activité de ces territoires est davantage orientée vers les services aux entreprises : les télécommunications, les activités informatiques, la recherche et le développement scientifique y sont plus présents qu'en moyenne régionale.

À l'ouest de la région, la Marne, la Meuse, l'Aube et la Haute-Marne, comptent deux fois plus d'agriculteurs qu'au niveau régional. Dans la Marne, 4,1 % des travailleurs sont agriculteurs exploitants (contre 1,7 % en ACAL) ; parmi eux, 70,0 % exercent leur activité dans le secteur du champagne. Dans l'Aube, la viticulture représente près de la moitié des emplois agricoles. La culture céréalière ou l'élevage sont prédominants dans la Meuse et en Haute-Marne. ■

Chiffres clés de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Population	
Population en 2012	5 548 955
Densité de la population en 2012 (nombre d'habitants au km ²)	96,6
Taux de variation annuel moyen entre 2007 et 2012 (en %)	0,2
Nombre de ménages en 2012	2 402 076

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Emploi - Chômage	
Emploi total au lieu de résidence en 2012	2 289 072
dont agriculture (en %)	2,9
dont industrie (en %)	17,8
dont tertiaire (en %)	72,4
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012 (en %)	72,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012 (en %)	13,2

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Revenus	
Nombre de ménages fiscaux en 2012	2 290 881
Revenu disponible médian par unité de consommation en 2012 (en euros)	19 761
Taux de pauvreté en 2012 (en %)	13,8

Source : Insee, Filosofi 2012.

Logement	
Nombre total de logements en 2012	2 719 362
Part des résidences principales en 2012 (en %)	88,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2012 (en %)	58,7

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, exploitations principales

Définitions

Taux de chômage : le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs dans la population active.

Revenu disponible médian par unité de consommation : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Calculé à partir de la source Filosofi, le revenu disponible par unité de consommation (UC), ou niveau de vie, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible médian est tel que la moitié des ménages a un revenu disponible par UC inférieur et que l'autre moitié a un revenu disponible supérieur à cette valeur médiane.

Distribution des revenus : la distribution des revenus rapporte le revenu disponible par UC au-dessus duquel se situent les 10 % de ménages les plus riches (neuvième décile ou D9) au revenu disponible par UC au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (premier décile ou D1). Ce rapport met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution des niveaux de vie.

Méthode

Les **aires urbaines** sont composées d'un pôle et d'une couronne de communes (espace périurbain) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Un pôle est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. On distingue les grandes aires, basées sur des pôles de plus de 10 000 emplois, les aires moyennes, basées sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois.

Une **ville-centre** d'unité urbaine multicomcommunale (ou d'agglomération multicomcommunale) est définie comme suit. Si une commune abrite plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicomcommunale.

Les **communes isolées**, hors influence des pôles, sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multi polarisées.

Sources

Recensement de la population : le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc. Depuis 2004, le recensement repose sur une collecte d'informations annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Le recensement, organisé suivant cette méthode, succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Elles ont permis de produire les résultats du recensement, millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis, chaque année, des résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes, avec abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (Dares) : les statistiques du marché du travail (offres et demandes d'emploi) sont d'origine administrative. Elles sont liées à l'activité de Pôle emploi. Le producteur de la source est la Dares qui dépend du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. La Dares constitue chaque mois, un fichier des offres et des demandes d'emploi. Les fichiers sont disponibles trimestriellement, vers le 10 du deuxième mois suivant la fin du trimestre.

Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) : le dispositif Filosofi est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux de la Cnaf et de la Cnav portent uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels. Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris les prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infra communaux.

Le dispositif Filosofi remplace les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL), qu'il englobe, et Revenus disponibles localisés (RDL), qui ne fournissait des données qu'au niveau départemental. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un ménage fiscal jeune est un ménage dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans.

Caisses d'allocations familiales (CAF) : les CAF gèrent deux types de prestations :

- les prestations légales, dont les barèmes et les conditions d'attribution sont fixés nationalement (exemples : allocations familiales, allocation logement, etc.) ;
- des aides d'action sociale (aides financières individuelles ou interventions de travailleurs sociaux), gérées par chacune des CAF et dont les conditions d'attribution sont spécifiques à chaque caisse (exemples : certaines aides au logement spécifique, dont les seuils de versement varient suivant les actions et les politiques locales).

Les données disponibles concernent uniquement les bénéficiaires de prestations légales. Les CAF versent aux personnes rattachées au régime général l'ensemble des prestations légales. Elles versent également un certain nombre de prestations pour des régimes spéciaux (SNCF, RATP). En France métropolitaine, les CAF ne versent pas de prestations aux populations relevant du régime agricole, ce sont les Caisses de mutualité sociale agricole (MSA) qui gèrent l'ensemble des prestations de leurs ressortissants. Dans les départements d'outre-mer (DOM) où la MSA n'est pas présente, ce sont les CAF qui versent les prestations à l'ensemble de la population y compris la population relevant du régime agricole.

Près de 14 % de la population régionale est pauvre

En Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, près de 740 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté (*définition*) en 2012, soit 13,8 % de la population. Ces personnes disposent de moins de 990 euros par mois. Le taux de pauvreté régional est inférieur à celui observé en France métropolitaine (14,3 %).

Les départements ruraux plus touchés par la pauvreté

La pauvreté est plus marquée dans les départements les plus ruraux. Dans les Ardennes, département le plus touché par la pauvreté monétaire, près d'un habitant sur cinq est concerné. En Haute-Marne, dans la Meuse, les Vosges et l'Aube, plus de 15 % des habitants sont pauvres. À l'inverse, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, les taux de pauvreté, inférieurs à 12 %, se situent parmi les plus bas des départements métropolitains. Dans les départements ruraux, la proportion d'actifs occupés est plus faible que dans le reste du territoire. Le département des Ardennes compte la plus grande part de chômeurs et d'inactifs (hors étudiants et retraités) de la région : respectivement 11,3 % et 11,9 % des personnes de 15 à 64 ans (contre 9,6 % et 9,0 % en ACAL). La proportion de chômeurs est aussi importante dans les Vosges et l'Aube (10,7 % et 10,2 %), où les personnes retraitées ou préretraitées sont proportionnellement plus nombreuses (respectivement 11,3 % et 10,0 % contre 8,9 % en ACAL). Les ménages les plus âgés ont un niveau de vie médian relativement faible dans la région (18 800 euros, soit 960 euros de moins que l'ensemble des ménages). Seuls le Haut-Rhin et le Bas-Rhin ont un taux d'emploi supérieur à la moyenne métropolitaine. Dans ces deux

départements, ainsi qu'en Moselle et en Meurthe-et-Moselle, les conditions d'emploi sont moins précaires : plus de deux tiers des personnes en emploi travaillent à temps plein en contrat à durée indéterminée (CDI). À l'inverse, l'emploi est plus précaire dans les départements de l'ouest de la région. Dans la Meuse notamment, 62,2 % seulement des personnes en emploi sont à temps plein en CDI. Cette situation s'observe également dans la Marne (63,3 % de temps plein et CDI), qui compte davantage d'exploitants agricoles (non salariés), dont près de la moitié travaillent dans la viticulture champenoise.

Pôles urbains et communes isolées confrontés à la pauvreté

Dans les grands pôles urbains de la région ACAL, 17,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 9,1 % dans leurs couronnes. Ces pôles concentrent les populations les plus fragiles. Les inactifs y sont davantage représentés et le taux de chômage y est plus élevé que dans l'ensemble de la région.

Les grands pôles urbains abritent les plus fortes inégalités de niveaux de vie. Ainsi, le taux de pauvreté est plus élevé dans les villes-centres (21,7 % en moyenne en ACAL) que dans les banlieues (12,7 %). Dans les villes-centres de Mulhouse et de Sedan, le taux de pauvreté est supérieur à 30 %, alors qu'il est respectivement de 9,5 % et 13,6 % dans leur banlieue. De même, au sein des pôles urbains de Lunéville, de Mulhouse et de Reims, la proportion de personnes pauvres est trois fois plus importante dans la ville-centre qu'en banlieue. Les villes-centres concentrent une population plus jeune, notamment les étudiants, avec peu ou pas de revenu. La

proximité des services et la présence de logements sociaux dans les villes-centres attirent également les populations vulnérables, comme les chômeurs ou les familles monoparentales.

Parallèlement, les communes isolées, éloignées des pôles, sont aussi touchées par la pauvreté avec un taux de 13,1 %.

Les familles monoparentales et les jeunes plus vulnérables

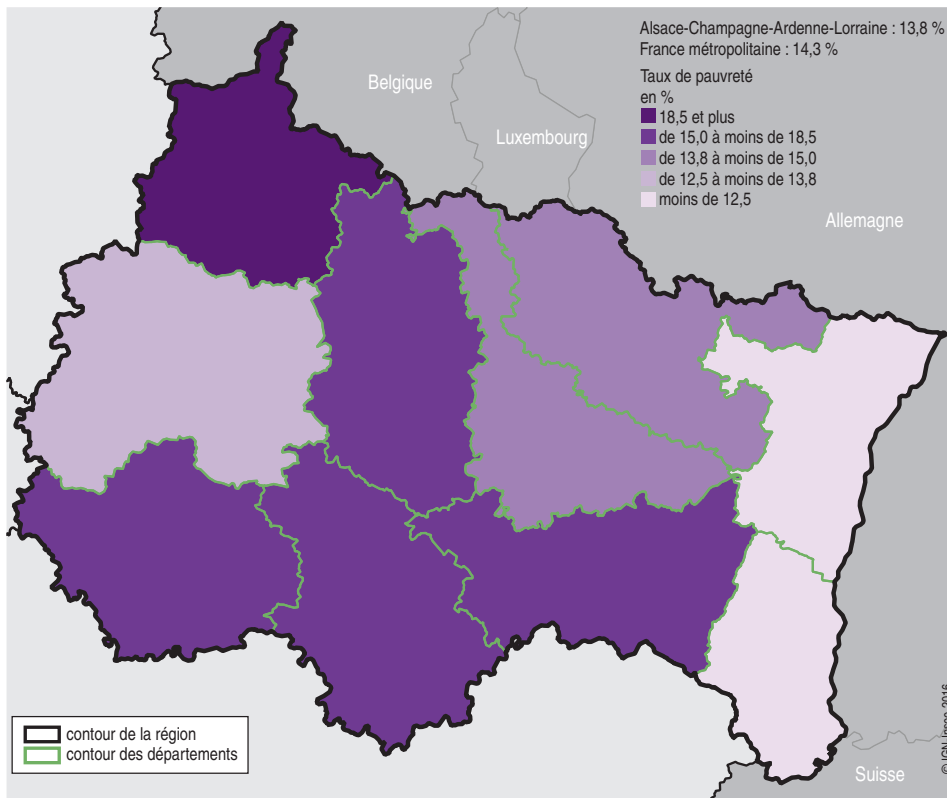
Les familles monoparentales sont les premières concernées par la pauvreté monétaire. En ACAL, 31,8 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,0 % des couples avec enfant(s). Les familles monoparentales n'ont qu'une seule source de revenu et sont plus souvent sans emploi que les couples. La moitié d'entre elles ont un revenu disponible inférieur à 14 830 euros par UC et par an, soit 1 240 euros par mois. Les prestations sociales constituent 14,0 % de leur revenu. Les couples sans enfant sont les moins touchés par la pauvreté : 5,4 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ils sont majoritairement bi-actifs et disposent ainsi de deux sources de revenu.

Le taux de pauvreté décroît avec l'âge. En ACAL, 23,6 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté, contre 21,9 % en France métropolitaine. Les jeunes se heurtent à des difficultés d'insertion et sont plus touchés par le chômage. Ainsi, en ACAL, dans seulement 66,1 % des ménages jeunes, la personne de référence est en emploi (contre 85,6 % dans ceux dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans). Dans la région, un ménage jeune sur deux vit avec moins de 16 800 euros par an et par UC, soit 2 960 euros de moins que le revenu médian régional. ■

Définition et source

Seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Il est estimé à partir du dispositif Filosofi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois.

3 Taux de pauvreté selon les départements de la région ACAL en 2012

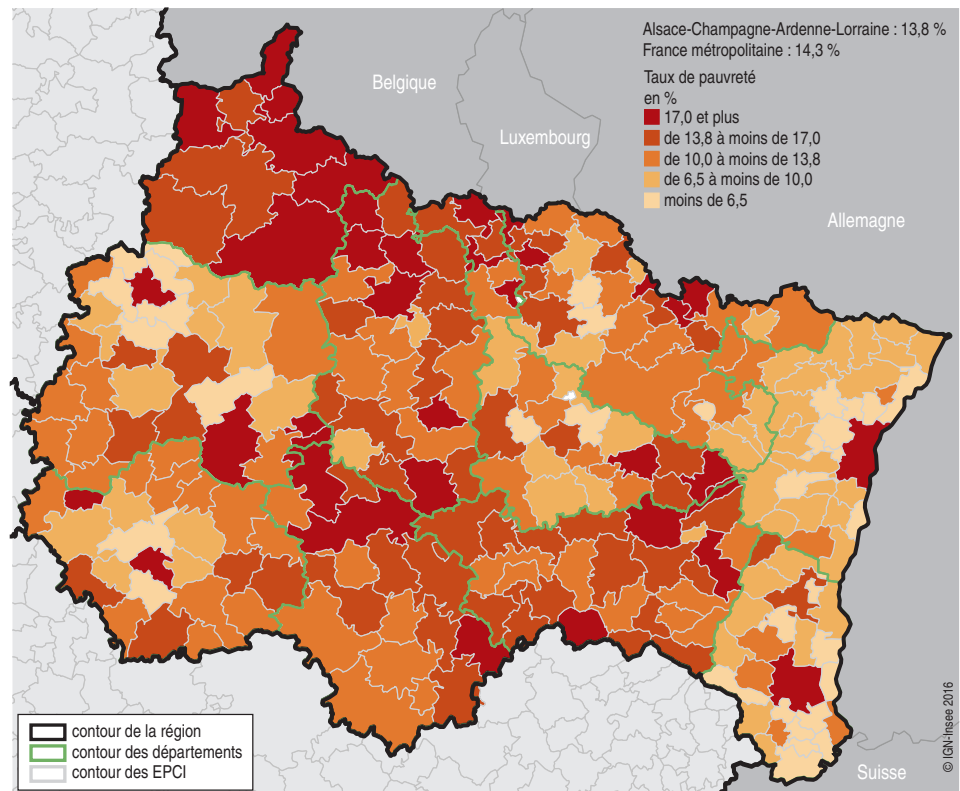


Lecture : En 2012, en ACAL, le taux de pauvreté s'échelonne de 11,6 % dans le Bas-Rhin et 12,0 % dans le Haut-Rhin à 19,3 % dans les Ardennes.

Source : Insee, *Filosofi* 2012

4 Taux de pauvreté selon les EPCI de la région ACAL en 2012

Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : En 2012, dans les établissements publics de coopération intercommunale, le taux de pauvreté s'étend de 3,6 % dans la commune de la Porte du Sundgau (dans le Haut-Rhin) à 22,9 % dans celle du Val de Vôge (dans les Vosges).

Source : Insee, *Filosofi* 2012

Près de 140 000 enfants vivent dans une famille sans actif occupé

En ACAL, 11,5 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille où personne n'est en emploi en 2012, soit 1,2 point de plus qu'en France métropolitaine. Plus de la moitié de ces 139 500 enfants vivent avec un seul parent (la mère, dans neuf cas sur dix). La proportion d'enfants vivant au sein d'une famille sans actif occupé (*définition*) est plus élevée parmi les familles monoparentales (34,5 % en ACAL). Les familles nombreuses sont aussi exposées à l'inactivité ou au chômage : 16,0 % des familles composées d'au moins trois enfants mineurs ne comptent aucun actif occupé, contre 10,8 % pour celles composées d'un seul enfant.

Depuis 2007, près de 20 000 enfants de plus résident dans une famille sans actif occupé ; la proportion était alors de 9,9 %. L'emploi est un facteur important d'inclusion sociale. Les enfants dont les parents ne sont pas insérés sur le marché du travail sont davantage soumis aux risques de fragilité que ceux dont les parents ont un emploi.

Des situations contrastées selon les départements

En ACAL, les départements les plus ruraux, où la situation en matière d'emploi est plus dégradée, comptent le plus d'enfants en situation de fragilité. Notamment, dans les Ardennes, la proportion d'enfants de 18 ans ou moins appartenant à une famille sans actif occupé (16,5 %) est de 5 points supérieure à la moyenne régionale. En particulier, près de la moitié des enfants vivant avec un seul parent appartiennent à une famille sans personne en emploi. Ce département compte la plus faible part de

personnes en emploi. La proportion d'enfants vivant au sein d'une famille sans actif occupé est également élevée dans l'Aube, la Haute-Marne et les Vosges, où les taux d'emploi sont plus faibles qu'au niveau régional.

À l'inverse, la proportion d'enfants fragiles est plus faible dans les départements urbains. Le Bas-Rhin est le seul département de la région où cette proportion (10,0 %) est plus faible que celle de France métropolitaine. Dans ce département, la fragilité est limitée par une proportion moins importante d'enfants appartenant à une famille monoparentale et des taux d'emploi plus élevés qu'en métropole.

Les enfants des grands pôles urbains plus fragiles

Les choix résidentiels des familles dépendent des revenus, de leur taille et de l'insertion de leurs membres sur le marché du travail. Les familles composées d'au moins un actif en emploi résident plus souvent au sein des couronnes périurbaines que les familles sans actif occupé. À l'inverse, les grands pôles urbains concentrent une proportion plus forte de ce type de famille. Les enfants vivant au sein d'une famille sans personne en emploi sont ainsi plus nombreux (66,6 % d'entre eux) que les autres (44,1 %) à résider dans un grand pôle urbain. Dans ces grands pôles, 16,5 % des enfants sont fragiles. Cette proportion est également élevée au sein des pôles urbains de moyenne ou petite taille (15,2 %). Les pôles urbains concentrent le plus d'enfants vivant au sein d'une famille monoparentale (23,5 % contre 18,4 % dans l'ensemble de la région).

À l'inverse, la proportion d'enfants fragiles est en moyenne moins élevée dans les couronnes périurbaines (4,5 %). Dans ces espaces, les enfants vivent moins souvent au sein d'une famille monoparentale (11,6 %). Par ailleurs, lorsqu'ils vivent au sein d'un couple, 76,6 % des enfants ont leur deux parents en emploi, contre 64,7 % dans l'ensemble de la région.

Dans les zones éloignées des pôles, 7,5 % des enfants vivent dans une famille sans personne en emploi. Dans ces espaces, les enfants sont relativement moins nombreux à vivre avec un parent isolé (12,6 %). En revanche, les enfants vivant au sein d'un couple ont moins souvent leurs deux parents en emploi.

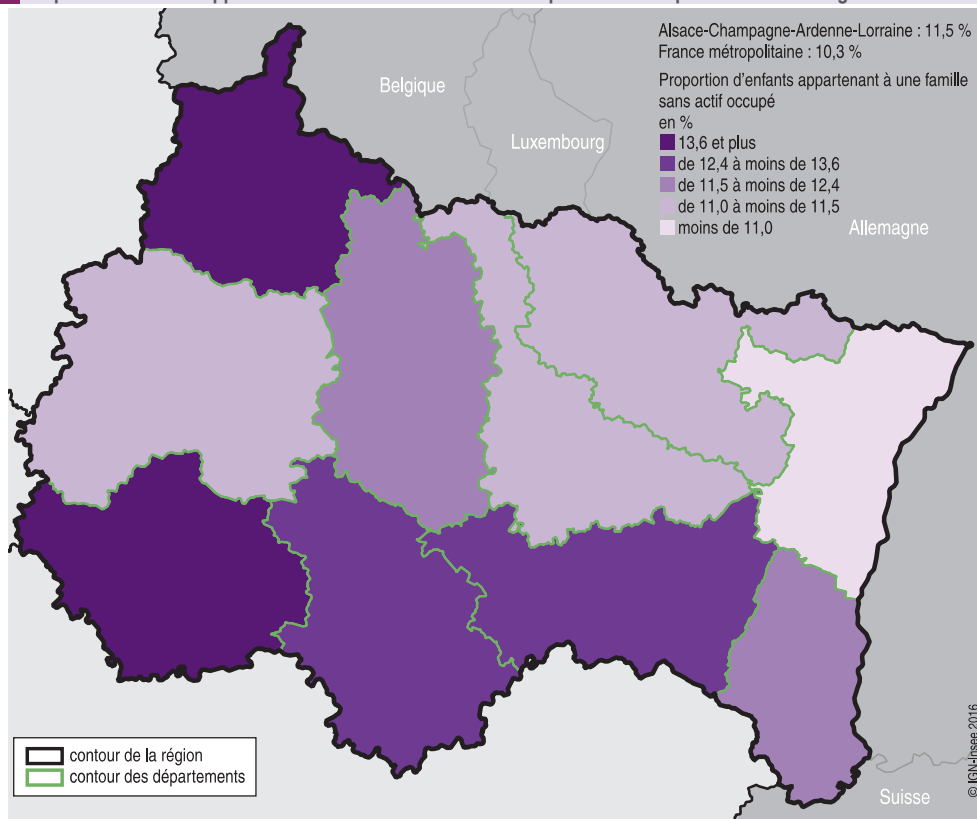
Un décrochage scolaire plus important pour les enfants vivant au sein de familles fragiles

L'environnement familial joue un rôle important sur la destinée sociale des enfants, notamment sur leur réussite scolaire. En ACAL, 15,8 % des enfants de 14 à 18 ans appartenant à une famille sans actif occupé ne sont ni élève, ni étudiant, ni en apprentissage, contre 13,2 % pour les autres enfants de 14 à 18 ans. Parmi ces enfants ayant quitté le système scolaire, 64,8 % sont peu ou pas diplômés s'ils vivent dans une famille sans actif occupé, contre 35,8 % pour les autres enfants de la région. Les enfants ayant quitté le système scolaire de façon précoce rencontrent d'importantes difficultés d'insertion professionnelle : en ACAL, 26,1 % d'entre eux sont au chômage et 30,4 % sont inactifs. ■

Définition

Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé : calculé à partir du recensement de la population, cet indicateur rapporte le nombre d'enfants de 18 ans ou moins appartenant à une famille sans actif occupé sur le nombre d'enfants de 18 ans ou moins. Les enfants des familles dont le ou les parents n'ont pas d'emploi sont fragilisés.

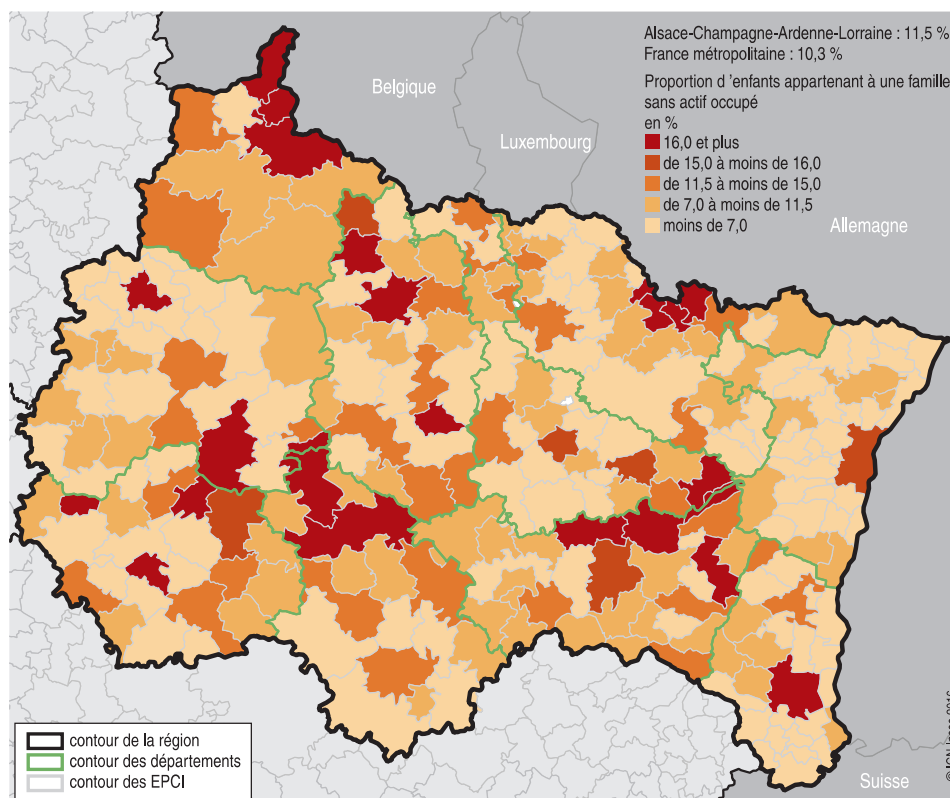
5 Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé selon les départements de la région ACAL en 2012



Lecture : En 2012, dans le Bas-Rhin, 10,0 % des enfants vivent dans une famille sans actif occupé. Ils sont 16,5 % dans les Ardennes.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

6 Proportion d'enfants appartenant à une famille sans actif occupé selon les EPCI de la région ACAL en 2012
Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : En 2012, dans la communauté de communes du Nord Champenois (dans la Marne), 0,8 % des enfants vivent dans une famille sans actif occupé. Ils sont 21,9 % dans ce cas dans celle de Freyming-Merlebach (en Moselle).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

Plus de 13 % des ménages dépendent fortement des prestations sociales

En 2014, dans la région ACAL, 13,1 % des ménages vivent avec des revenus composés pour moitié de prestations sociales (*définitions*). Cette proportion est proche de l'ensemble métropolitain (13,3 %).

La proportion de ménages dont les revenus dépendent fortement des prestations sociales est particulièrement élevée dans les Ardennes (17,4 %), dans l'Aube (14,4 %) et en Meurthe-et-Moselle (14,1 %). Les ménages du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont les moins dépendants des prestations : 12,0 % d'entre eux vivent avec des revenus composés pour moitié de prestations sociales.

Les revenus des ménages pauvres liés aux prestations sociales

La redistribution par les prestations sociales permet de réduire les disparités de niveau de vie entre les ménages. Les prestations sociales représentent 4,9 % du revenu disponible pour l'ensemble des ménages de la région ACAL, un taux proche de celui de France métropolitaine (5,0 %).

En ACAL, les prestations sociales représentent 40,8 % du revenu disponible des personnes les plus pauvres, à savoir les 10 % de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles. C'est bien plus qu'en France métropolitaine, où 38,1 % du revenu des plus pauvres provient de prestations sociales. Pourtant, le niveau de vie de cette

frange de la population la plus pauvre est de 10 660 euros par an et par unité de consommation (UC) dans la région, soit 160 euros de plus qu'à l'échelle métropolitaine. Toutefois, la proportion de chômeurs et d'inactifs parmi la population de 15 à 64 ans est plus élevée en ACAL qu'en France métropolitaine.

Des allocataires différents selon les territoires

La dépendance aux prestations est fortement liée à la situation économique et sociale de la population. Elle est plus forte pour les familles monoparentales qui disposent de faibles revenus et pour de jeunes étudiants sans revenu, qui bénéficient d'allocations logement.

En Meurthe-et-Moselle et dans le Bas-Rhin, la part des étudiants est importante. Ils représentent respectivement 13,4 % et 10,7 % des allocataires de la CAF, et 21,3 % et 18,5 % des bénéficiaires d'une allocation logement. Au niveau de la région, la proportion d'étudiants allocataires de la CAF est de 7,1 %.

Par ailleurs, les allocations logement constituent 15,9 % du revenu disponible en Meurthe-et-Moselle pour les 10 % des personnes les plus pauvres, 15,1 % dans le Bas-Rhin, 15,2 % dans la Marne. Ces départements disposent de grandes structures d'enseignement.

Pour les 10 % des personnes les plus pauvres, l'allocation logement représente 12,0 % du revenu disponible en Haute-Marne et 12,7 % dans la Meuse. Ces départements ruraux comptent une part plus importante de propriétaires.

Autre dispositif pour réduire la pauvreté : les minima sociaux

En 2014, 7,6 % de la population régionale est couverte par le revenu de solidarité active (RSA), proportion légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (7,3 %). Les départements des Ardennes (10,8 %) et de l'Aube (8,5 %) sont les plus concernés. Plus précisément, 250 000 personnes perçoivent le RSA socle dans la région, soit 5,9 % des habitants. Ce dispositif bénéficie aux personnes qui n'ont aucune activité professionnelle et sont ainsi en situation de précarité. Au cours des trois dernières années, le nombre de bénéficiaires s'est accru en moyenne de 7,6 % par an.

Dans la région, 122 000 personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés, soit près de 2,9 % de la population. En outre, la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) verse la CMU-C à 314 000 personnes dans la région, soit 7,4 % de la population. ■

Définitions et sources

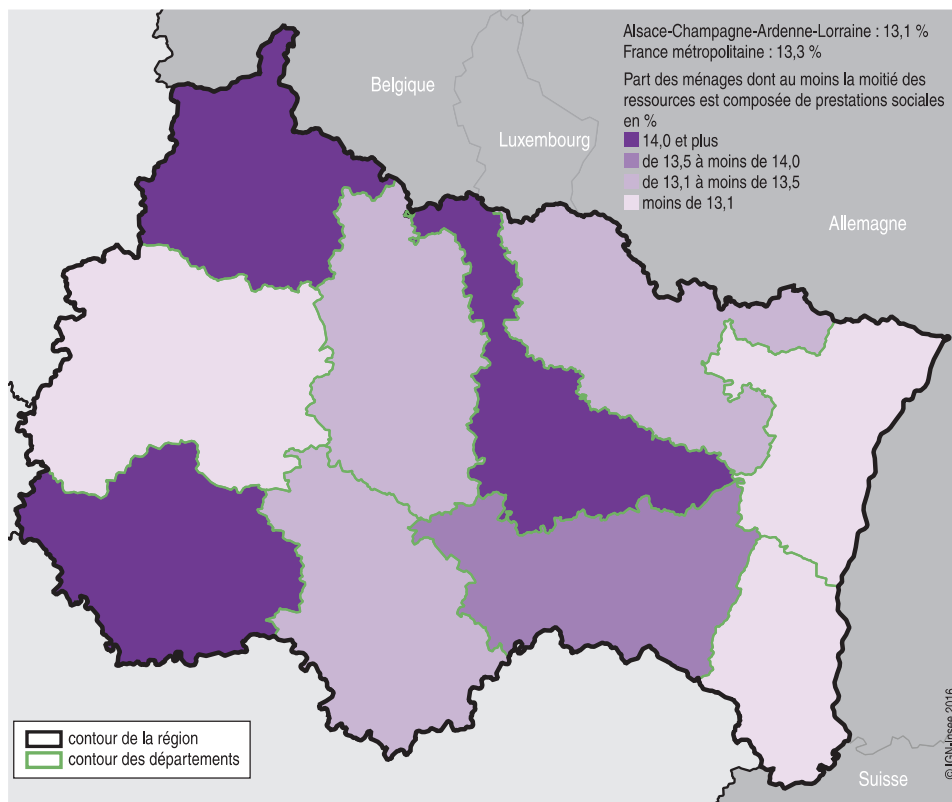
Prestations sociales : les prestations sociales sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques.

Part des ménages dépendants de prestations sociales : rapport entre le nombre de ménages dont au moins 50 % des ressources sont composées de prestations sociales en 2014 (source CAF) et le nombre de ménages de moins de 65 ans issu du recensement de la population 2012.

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

- la vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
- la santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
- la maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
- la perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- les difficultés de logement (aides au logement) ;
- la pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux : revenu minimum d'insertion – RSA, minimum vieillesse, etc.).

7 Part des ménages dépendant de prestations sociales selon les départements de la région ACAL

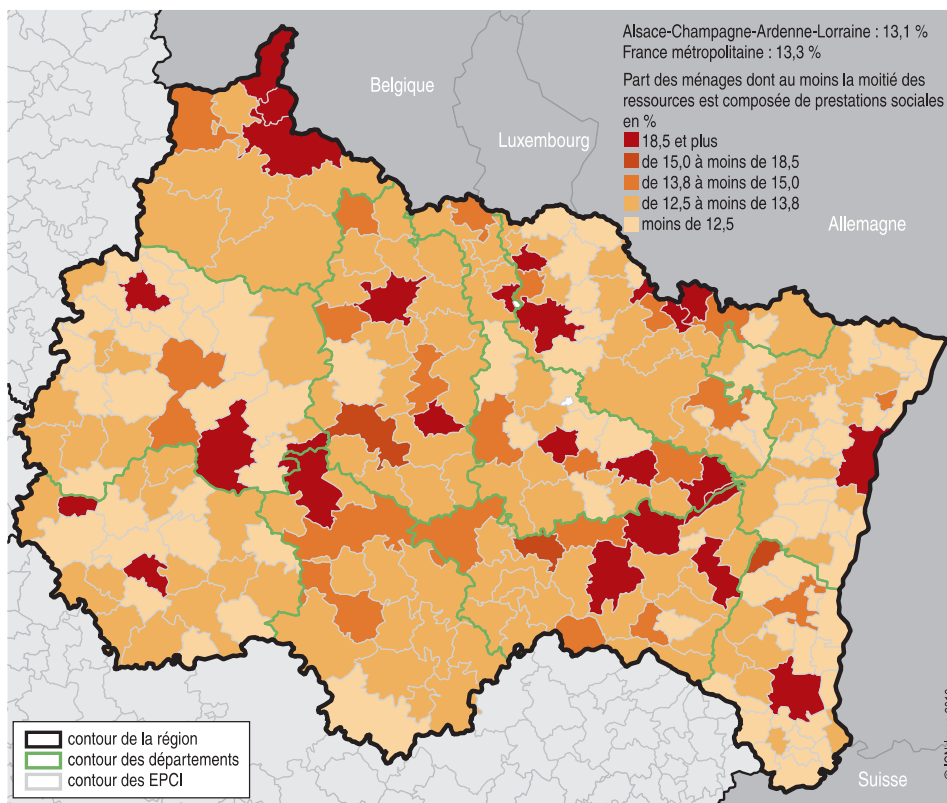


Lecture : Dans le Haut-Rhin ou le Bas-Rhin, 12,0 % des ménages ont au moins 50 % de leurs ressources composées de prestations sociales. Dans les Ardennes, ils sont 17,4 % dans ce cas.

Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

8 Part des ménages dépendant de prestations sociales selon les EPCI de la région ACAL

Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : Dans la communauté de communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (dans la Marne), 1,6 % des ménages ont au moins 50 % de leurs ressources composées de prestations sociales. Ils sont 22,6 % dans la communauté d'agglomération de Charleville-Mézières/Sedan (dans les Ardennes) dans ce cas.

Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

Un jeune sur cinq en difficulté d'insertion dans la région

En ACAL, l'insertion des jeunes est plus difficile qu'en France métropolitaine. En 2012, la région compte 485 500 jeunes âgés de 18 à 24 ans. Parmi eux, 95 300 sont vulnérables (19,6 %), n'étant ni en formation, ni en emploi. Cette part est plus élevée que la moyenne métropolitaine (18,1 %). Les jeunes femmes sont davantage concernées : 19,8 % d'entre elles ne sont pas insérées (*définition*), contre 19,4 % des jeunes hommes résidant en ACAL.

Les départements ruraux concentrent les difficultés des jeunes

La proportion de jeunes non insérés est particulièrement importante dans les départements les plus ruraux. Dans les Ardennes, près de 30 % des jeunes ne sont pas insérés. Dans la Meuse, dans les Vosges et en Haute-Marne, près d'un quart des jeunes sont concernés. Ces départements disposent de peu de structures d'enseignement supérieur. En particulier, la Haute-Marne en compte quatre en 2012, dont un seul établissement universitaire. Dans ce département, 20,7 % des jeunes de 18 à 24 ans poursuivent des études, contre 34,5 % en ACAL. Dans la Meuse et les Ardennes, moins d'un quart est dans ce cas.

À l'inverse, la part de jeunes non insérés est plus faible dans les départements urbains de la région : 15,6 % des jeunes ne sont pas insérés dans le Bas-Rhin, 15,7 % en Meurthe-et-Moselle et 17,2 % dans la Marne. Ils concentrent la plupart des structures d'enseignement de la région et une part

importante d'étudiants. La proportion de jeunes en cours d'études y est élevée : près de 40 % dans le Bas-Rhin et dans la Marne, et plus de 45 % en Meurthe-et-Moselle.

Les jeunes plus en difficulté en 2012 qu'en 2007

Entre 2007 et 2012, la part des jeunes non insérés a augmenté de 2,7 points dans la région, contre 2,5 points en France métropolitaine. La crise économique a fortement touché l'emploi des jeunes. Le recul de la proportion de jeunes actifs ayant un emploi, de 46,3 % en 2007 à 42,9 % en 2012, ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de celle de jeunes étudiants ou stagiaires (- 0,4 point sur la période). Ainsi, 17,3 % des jeunes de 18 à 24 ans sont au chômage en 2012, contre 13,9 % en 2007. La proportion d'actifs en emploi a fortement chuté dans les Vosges (- 4,9 points) et dans le Haut-Rhin (- 4,2 points). Dans ces départements, la part des jeunes au chômage a progressé (respectivement + 4,8 points et + 3,9 points).

Le département de la Haute-Marne se distingue non seulement par une proportion plus importante d'actifs en emploi en 2012 qu'en 2007 (+ 1,5 point), mais aussi par une proportion plus forte de jeunes au chômage (+ 3,7 points). En effet, la part de jeunes étudiants ou en stage a fortement baissé sur la période (- 4,8 points). La part de jeunes en études diminue également dans les Ardennes (- 2,8 points) et la Marne (- 1,6 point), sans pour autant d'augmentation de la part de jeunes en emploi.

Des difficultés d'insertion pour les jeunes pas ou peu diplômés

Les jeunes de 18 à 24 ans sont en moyenne moins diplômés dans la région qu'en France métropolitaine. En effet, parmi les 250 800 jeunes ayant terminé leurs études en 2012, 48,8 % ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, soit 1 point de moins qu'en France métropolitaine. Or, l'insertion des jeunes est fortement liée au niveau du dernier diplôme obtenu. Moins le diplôme est élevé, moins le taux d'insertion est fort. Ainsi, 66,5 % des 40 800 jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme ne sont pas insérés. Parmi les 70 800 jeunes ayant le baccalauréat comme dernier diplôme, 30,4 % ne sont ni en emploi ni en formation. Enfin, près d'un cinquième des 51 600 diplômés du supérieur ayant terminé leurs études en 2012 ne sont pas encore insérés.

Les enfants de familles monoparentales sont les plus touchés par les difficultés d'insertion. Près de 30 % d'entre eux ne sont pas insérés, contre près de 20 % des enfants de couples.

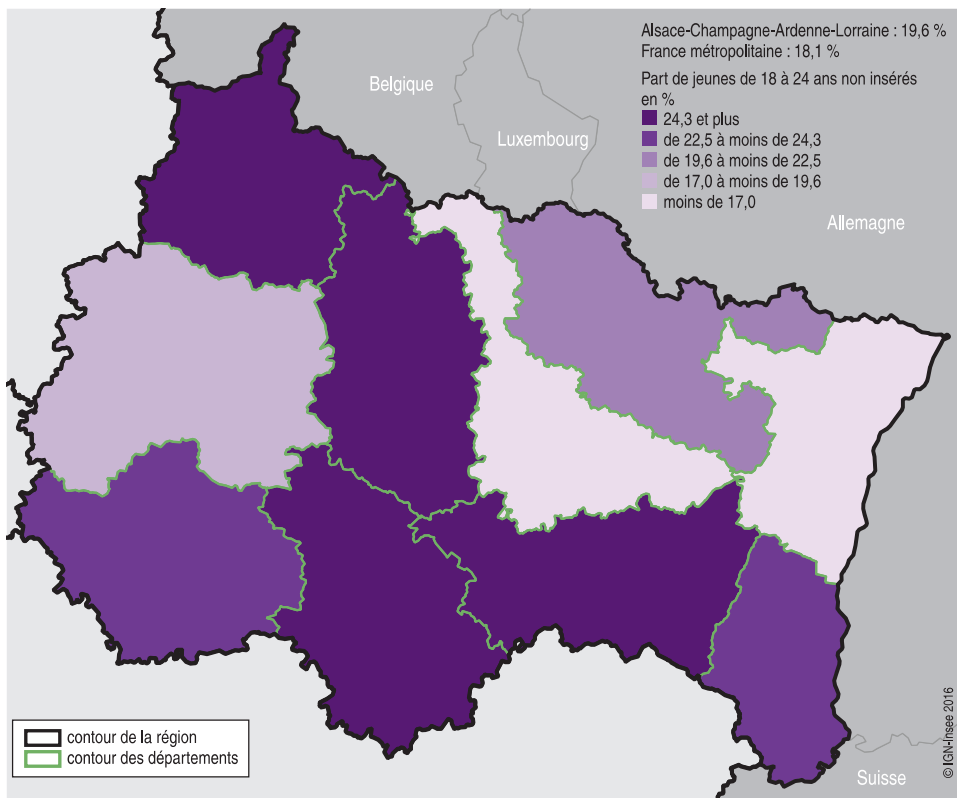
Toutefois, la proportion de jeunes non insérés dépend de leur mode de cohabitation au départ du domicile familial. Les jeunes parents isolés sont les plus concernés : plus des deux tiers ne sont pas insérés. Cette situation concerne près de 7 % des jeunes qui vivent seuls, plus de 17 % des jeunes en couple sans enfant et près de 50 % des jeunes vivant en couple et ayant des enfants. ■

Définition et source

Proportion de jeunes non insérés : calculée à partir du recensement de la population, il s'agit du rapport entre le nombre de jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont ni élève, ni étudiant ou stagiaire, qui n'ont pas d'emploi et ne sont pas inscrits au sein d'un établissement d'enseignement sur l'ensemble de la population âgée de 18 à 24 ans.

Les données sont issues des recensements de la population 2007 et 2012.

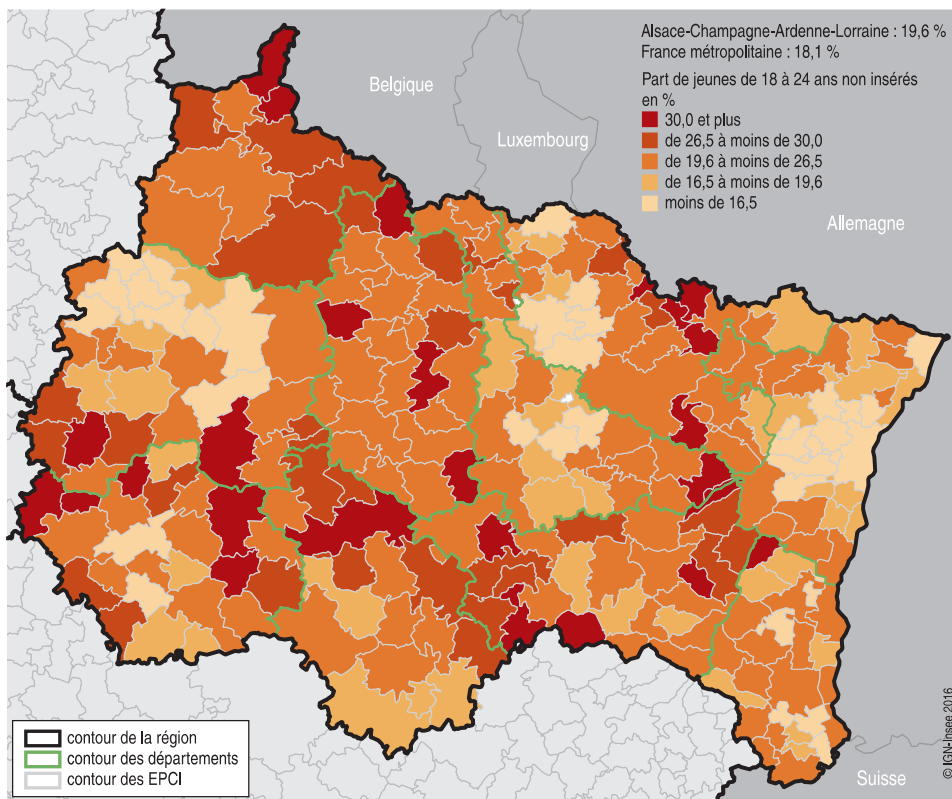
9 Proportion de jeunes non insérés selon les départements de la région ACAL en 2012



Lecture : En 2012, la proportion de jeunes non insérés parmi les 18 à 24 ans est la plus forte dans les Ardennes (29,5 %) et la moins forte dans le Bas-Rhin (15,6 %), suivi de la Meurthe-et-Moselle (15,7 %).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

10 Proportion de jeunes non insérés selon les EPCI de la région ACAL en 2012
Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : En 2012, dans les établissements publics de coopération intercommunale, la proportion des jeunes de 18 à 24 ans non insérés s'étend de 10,0 % dans la communauté de communes Champagne Vesle (dans la Marne) à 39,5 % dans celle du Piémont Vosgien (en Meurthe-et-Moselle).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

Six femmes sur dix en emploi

L'activité féminine ne cesse de progresser pour se rapprocher de celle des hommes. En 2012, en ACAL, 59,0 % des femmes en âge de travailler occupent un emploi. Cette part est inférieure à celle de la France métropolitaine (60,3 %). Cinq ans auparavant, le taux d'emploi des femmes (*définition*) était de 58,2 %, soit un point de moins que la moyenne métropolitaine. Dans le même temps, le taux d'emploi des hommes s'est contracté. Dans la région, 66,6 % des hommes de 15 à 64 ans ont un emploi en 2012 (67,2 % en France métropolitaine), contre 68,7 % en 2007 (68,4 % en France métropolitaine).

Près de neuf femmes sur dix dans le tertiaire

En ACAL, 86,6 % des femmes travaillent dans le secteur tertiaire. Ce secteur est caractérisé par une forte proportion d'employés. Près de la moitié des femmes appartiennent à cette catégorie socioprofessionnelle. Les emplois d'adjoint administratif de la fonction publique, de secrétaire, d'aide à domicile ou d'aide ménagère concentrent 11,2 % des emplois féminins de la région.

L'accès à l'emploi est plus difficile pour les personnes les moins diplômées. En ACAL, parmi les femmes de 15 à 64 ans non scolarisées et peu ou pas diplômées, 2 sur 5 sont en emploi. Lorsqu'elles sont titulaires d'un diplôme universitaire, plus de 80 % des femmes non scolarisées ont un emploi.

Des femmes plus rarement en emploi dans l'ouest de la région

Le taux d'emploi des femmes varie selon leur niveau de diplôme et les spécificités locales telles que la structure du tissu productif.

Le département des Ardennes se distingue par un taux d'emploi féminin de 6 points inférieur à la moyenne régionale. Dans ce département, les femmes de 15 à 64 ans sont

plus souvent mères au foyer (13,1 % contre 8,8 % en ACAL) ou au chômage (11,2 % contre 9,4 % en ACAL). Elles sont généralement moins diplômées : 27,2 % des femmes non scolarisées sont peu ou pas diplômées, contre 22,0 % dans la région. Dans ce département historiquement orienté vers l'industrie, les femmes ont moins d'opportunités d'emploi dans le tertiaire, moins développé que dans les autres départements de la région. Dans les autres départements ruraux, la part de femmes en emploi est également faible. Toujours liés à l'industrie et moins tertiariés, les femmes peu ou pas diplômées y sont plus représentées.

En Meurthe-et-Moselle et en Moselle, le taux d'emploi féminin est aussi inférieur à celui de la région ACAL. Les Mosellanes sont plus souvent mères au foyer (11,8 % contre 8,8 % en ACAL). La Meurthe-et-Moselle concentre la plus forte proportion d'étudiantes de la région (12,9 % des 15 à 64 ans contre 10,1 % en ACAL). Dans les autres départements urbains, le taux d'emploi des femmes est élevé. Le Bas-Rhin (61,7 %) et le Haut-Rhin (60,4 %) ont notamment des taux supérieurs à celui de la France métropolitaine. À la différence des territoires ruraux, la présence d'un tissu urbain étendu dans ces départements s'accompagne d'une offre d'emploi plus diversifiée. Dans le tertiaire comme dans l'industrie, la part des femmes en emploi y est plus importante qu'au niveau régional.

Les femmes plus souvent en emploi en périphérie des villes

Dans la région comme en métropole, le taux d'emploi féminin est moins élevé dans les villes-centres des grands aires urbaines (52,8 % en ACAL) qu'en banlieues (59,8 %) ou dans les couronnes (64,4 %). Dans les autres aires urbaines de la région, le taux d'emploi des femmes est aussi plus faible au sein des pôles (54,7 %) que dans les couronnes (61,7 %). La proximité des services des centres attire généralement les populations les plus précaires (chômeuses,

mères célibataires, étudiantes, par exemple). Ainsi, dans les villes-centres des grandes aires urbaines, 11,9 % des femmes de 15 à 64 ans sont au chômage (contre 9,5 % pour l'ensemble des femmes de la région) et 14,0 % d'entre elles sont élèves ou étudiantes (contre 10,1 %). Dans les pôles urbains de moyenne et petite taille, les femmes sont aussi plus souvent au chômage (11,8 %), mères au foyer (10,5 % contre 8,7 % pour l'ensemble des femmes de la région) ou retraitées (9,6 % contre 8,2 %). À l'inverse, les zones périurbaines constituent davantage le lieu de résidence des couples travaillant dans la ville-centre.

Dans les espaces éloignés des pôles, le taux d'emploi des femmes est légèrement supérieur à celui de la région (60,8 %). Si les femmes de 15 à 64 ans sont plus nombreuses à être mères au foyer (9,8 %) ou retraitées (9,0 %), elles sont aussi moins nombreuses à être en cours d'études (7,3 %) et donc, plus souvent en emploi.

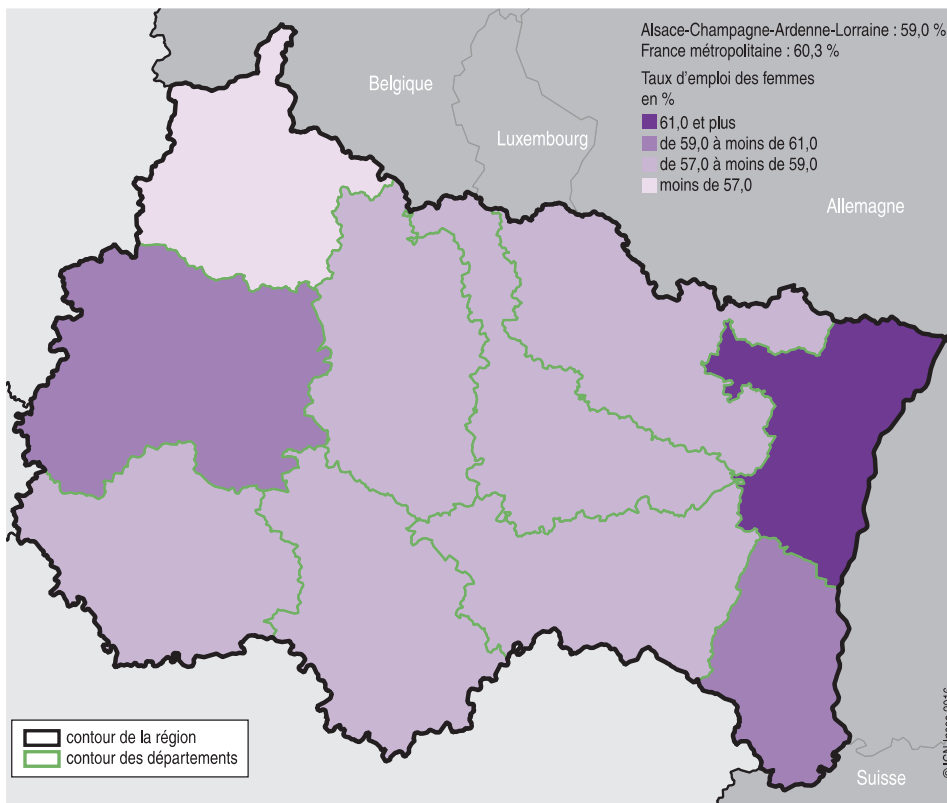
Des conditions d'emploi plus précaires

Malgré la progression de l'activité féminine, les femmes subissent encore des conditions d'emploi plus précaires que les hommes. Dans la région, 56,6 % des femmes en emploi sont à temps plein en contrat à durée indéterminée, contre 73,5 % des hommes.

Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Ainsi, en 2012, 30,8 % des femmes de la région sont à temps partiel contre 6,0 % des hommes. Cette surreprésentation des femmes dans l'emploi à temps partiel s'explique notamment par le fait qu'elles sont amenées à concilier vie familiale et vie professionnelle. Elle est aussi imputable aux types d'emploi qu'elles occupent : le recours au temps partiel est fréquent dans les métiers peu qualifiés du tertiaire, exercés surtout par des femmes. ■

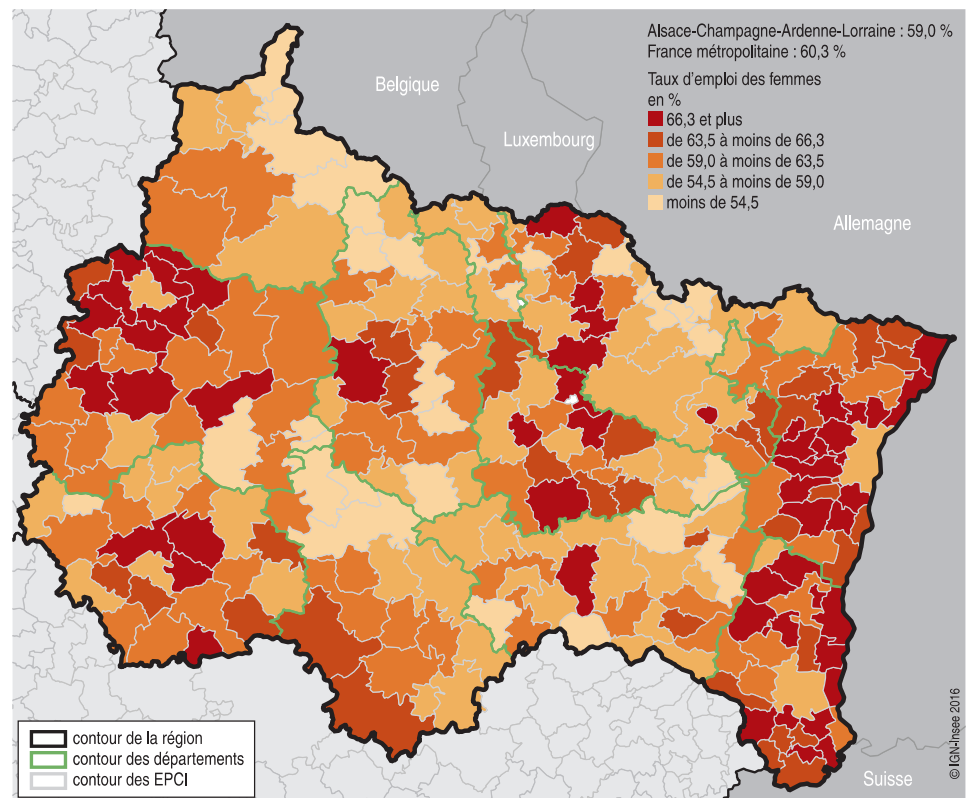
Définition et source

Taux d'emploi des femmes : calculé à partir du recensement de la population, le taux d'emploi des femmes correspond à la part des femmes de 15 à 64 ans en emploi sur l'ensemble des femmes de 15 à 64 ans.

11 Taux d'emploi des femmes selon les départements de la région ACAL en 2012

Lecture : En 2012, le taux d'emploi féminin s'étend de 53,3 % dans les Ardennes à 61,7 % dans le Bas-Rhin.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

12 Taux d'emploi des femmes selon les EPCI de la région ACAL en 2012Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015

Lecture : En 2012, la proportion de femmes en emploi s'échelonne de 46,4 % dans la communauté de communes de Freyming-Merlebach (en Moselle) à 72,5 % dans celle de la Région des Riceys (dans l'Aube).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

Un salarié sur dix en contrat court

Utilisées pour répondre aux besoins de flexibilité des entreprises, les formes particulières d'emploi (CDD, intérim, emplois aidés) sont souvent signe de précarité pour les travailleurs concernés. Néanmoins, ces contrats peuvent également faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées du travail. En ACAL, 9,7 % des salariés travaillant dans le secteur marchand en 2012 ont un contrat de ce type, soit un peu moins qu'en France métropolitaine (10,4 %).

Des jeunes et les femmes plus concernés par la précarité de l'emploi

En ACAL, 19,6 % des salariés de moins de 30 ans travaillant dans le secteur marchand sont en contrat court, contre seulement 7,6 % des salariés de 30 à 45 ans. Les jeunes sont surreprésentés dans l'intérim et les CDD : près de la moitié des salariés ayant ces formes de contrat ont moins de 30 ans. Cette proportion peut s'expliquer par les modes d'insertion sur le marché du travail. Pour une partie d'entre eux, le statut d'intérimaire ou le fait d'être en CDD constitue une première étape avant d'accéder à un emploi pérenne. Les femmes sont aussi fortement touchées par la précarité de l'emploi. Dans la région, 10,9 % des salariées ont un contrat à durée déterminée, contre 9,0 % chez les hommes. Les femmes sont majoritaires dans les contrats courts. Les formes particulières de contrats sont liées au secteur d'activité et au type d'emploi occupé. Les femmes sont plus nombreuses à exercer leur activité professionnelle dans le secteur tertiaire, où les CDD sont plus nombreux. Les hommes sont davantage représentés dans l'intérim. En effet, ils travaillent plus souvent dans l'industrie, secteur qui mobilise davantage des travailleurs intérimaires.

Une précarité limitée grâce au travail transfrontalier

Les emplois d'ouvrier et d'employé sont les plus susceptibles d'être à durée déterminée. En ACAL, 12,4 % des ouvriers et 11,2 % des employés sont en contrat court, contre seulement 4,7 % des cadres et 6,1 % des professions intermédiaires. En particulier, près de trois contrats intérimaires sur quatre concernent les ouvriers.

La surreprésentation des ouvriers et des employés dans certains territoires explique en grande partie les différences départementales en termes de contrat court. La structure du tissu productif y contribue également. Ainsi, la part des salariés en contrat court est élevée dans l'Aube (11,0 %), notamment dans le sud-est du département, en raison de l'importance des contrats saisonniers dans la viticulture. C'est également le cas de la Marne, où 10,3 % des salariés ont un contrat court. En Haute-Marne, dans les Ardennes et dans les Vosges, la proportion de contrats courts est aussi supérieure à la moyenne régionale. Dans ces départements, l'emploi ouvrier est plus développé.

Dans les départements de l'est de la région, le travail transfrontalier limite la précarité de l'emploi. En ACAL, 10,1 % des salariés travaillent dans un pays frontalier, les deux tiers étant employé ou ouvrier. Les départements les plus concernés sont la Moselle (21,8 %), le Haut-Rhin (17,4 %) et la Meurthe-et-Moselle (11,3 %). Les salariés transfrontaliers vers l'Allemagne, le Luxembourg ou la Suisse ont moins souvent un contrat court (6,6 %) que les salariés travaillant en France (10,0 %). Seule la Belgique fait exception : 12,1 % des salariés de la région y travaillent en contrat à durée déterminée.

Des contrats pour l'insertion en emploi

Des dispositifs d'aide pour permettre le retour ou l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail sont déployés localement. L'objectif est en général de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur.

En ACAL, 28 970 contrats uniques d'insertion (CUI) ont été signés en 2014, dont 4 630 CUI-CIE dans le secteur marchand et 24 340 CUI-CAE dans le secteur non marchand. Les contrats aidés de type marchand sont majoritairement des contrats à durée indéterminée, contrairement aux contrats non marchands, limités dans le temps. Ainsi, en ACAL, six mois après la sortie d'un CUI-CIE, 49,1 % des personnes sont insérées dans l'emploi, contre seulement 19,1 % des sortants d'un CUI-CAE. Ces taux d'insertion sont un peu plus faibles dans la région qu'en moyenne nationale.

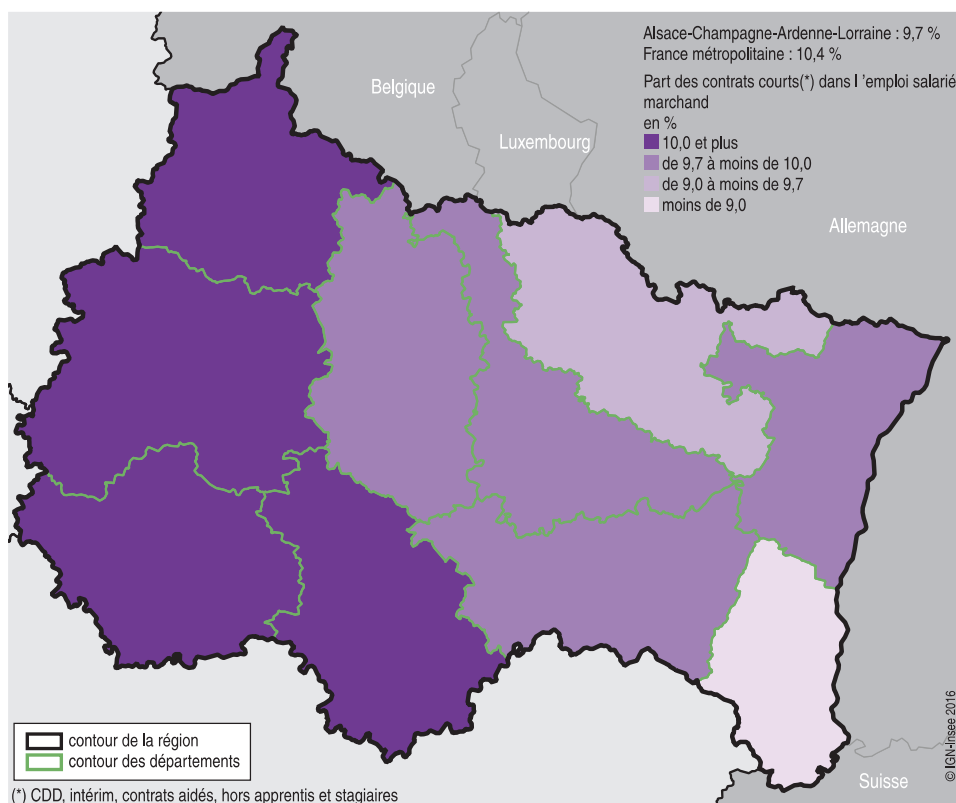
En complément, 7 160 contrats d'avenir ont été signés en ACAL en 2014 et 1 115 contrats de génération ont été conclus entre janvier et octobre 2015.

Au cœur du PPPIS, le dispositif « Garantie jeunes » assure un soutien aux jeunes demandeurs d'emploi par l'intermédiaire des missions locales (propositions d'emploi ou de formation) et le versement d'une allocation. Lancée en 2013, la « Garantie jeunes » est expérimentée sur dix départements dont les Vosges. En 2015, elle est étendue à 62 nouveaux départements dont la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Le département des Ardennes est partiellement couvert et le dispositif est renforcé en 2016. La Meuse et 18 autres départements entrent dans le dispositif cette même année, avant une généralisation à l'ensemble du territoire en 2017. ■

Définitions et source

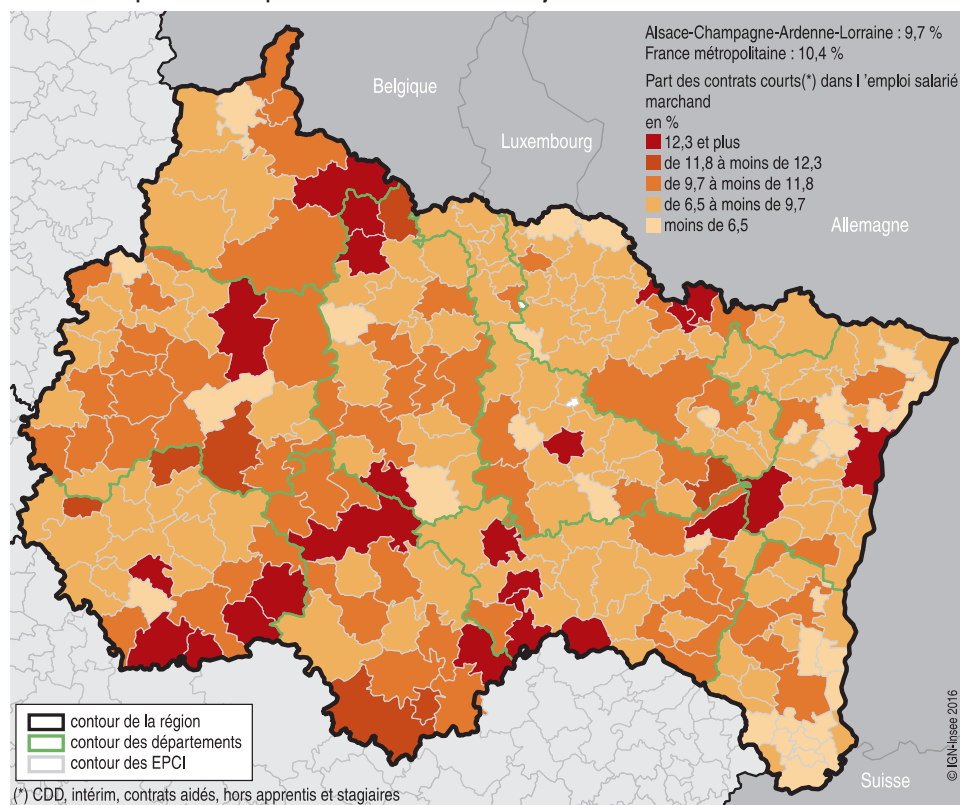
Part des contrats courts dans l'emploi salarié marchand : calculé à partir du recensement de la population, il s'agit du rapport entre le nombre de personnes en emploi en CDD, intérim ou contrat aidé et celui des personnes en emploi salarié hors secteur non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale).

Contrat aidé : un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », comme les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

13 Part des contrats courts dans l'emploi salarié marchand selon les départements de la région ACAL en 2012

Lecture : En 2012, la part des contrats courts dans l'emploi salarié marchand s'échelonne de 8,7 % dans le Haut-Rhin à 11,0 % dans l'Aube.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

14 Part des contrats courts dans l'emploi salarié marchand selon les EPCI de la région ACAL en 2012
Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015

Lecture : En 2012, la proportion de contrats courts dans l'emploi salarié marchand s'étend de 3,0 % dans la communauté de communes de l'Étang du Stock (en Moselle) à 17,6 % dans celle de l'Arce et de l'Ource (dans l'Aube).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

Plus de 22 % des ménages bénéficient d'une allocation logement

Dans la région ACAL, 535 880 foyers, soit 22,3 % des ménages, bénéficient d'une allocation logement fin 2014. Cette proportion est similaire à celle de la France métropolitaine. Parmi les allocataires de la région, 46,6 % perçoivent l'aide personnalisée au logement (APL), 34,4 % l'allocation de logement à caractère social (ALS) et 19,0 % l'allocation logement à caractère familial (ALF).

Les départements à forte population étudiante davantage concernés par les allocations logement

La part des ménages bénéficiant d'une allocation logement est particulièrement importante dans les départements ayant une plus forte proportion d'étudiants. Ainsi, en Meurthe-et-Moselle, la proportion de ménages allocataires atteint 26,1 %. Cette proportion est de 24,7 % dans la Marne et de 22,8 % dans le Bas-Rhin. Les étudiants représentent 21,3 % des allocataires en Meurthe-et-Moselle, 18,5 % dans le Bas-Rhin, 17,3 % dans la Marne. Dans l'ensemble de la région, 11,9 % seulement des allocataires sont étudiants.

Hormis les départements à forte population étudiante, le département des Ardennes est celui où la proportion d'allocataires logement est la plus importante. Le revenu fiscal médian par unité de consommation dans ce département est le plus faible de la région. Ainsi,

54,4 % des bénéficiaires d'une allocation logement, hors étudiants, vivent sous le seuil de bas revenus, contre 50,4 % dans la région.

Dans les autres départements ruraux, la proportion de ménages bénéficiaires d'une allocation logement est plus faible. La part des propriétaires y est plus importante.

Loyer et charges : une part importante du budget des allocataires du Bas-Rhin

Le taux d'effort médian (*définitions*) des bénéficiaires d'une allocation logement est généralement plus faible dans les départements ruraux que dans les départements urbains où les loyers sont souvent élevés. Dans le Bas-Rhin, un ménage sur deux disposant de cette aide consacre 19,6 % de ses revenus au paiement du loyer et des charges. Ce taux est de 18,4 % en Meurthe-et-Moselle et de 18,0 % en Moselle.

À l'inverse, en Haute-Marne, le taux d'effort médian des bénéficiaires d'une allocation logement est de 14,4 %. Il est également en dessous de 16 % dans les Vosges, l'Aube et les Ardennes.

Plus d'un quart de logements sociaux dans la Marne

Au 1^{er} janvier 2015, le parc social de la région ACAL est composé de 415 980 logements. Près de trois logements sociaux sur dix sont

localisés dans des zones urbaines sensibles (ZUS), contre moins d'un quart en France métropolitaine. Au cours de l'année 2014, 7 300 logements sociaux ont été mis en service dans la région, dont 82,7 % sont neufs. Le parc social régional a ainsi progressé de 0,9 %, soit une augmentation plus modérée qu'au niveau métropolitain (+ 1,5 %).

Le parc social est plus étendu en ACAL qu'en moyenne métropolitaine. En 2012, 15,3 % des résidences principales de la région appartiennent à un organisme HLM, contre 15,0 % en France métropolitaine. L'étendue du parc social varie selon les territoires, en fonction du niveau de vie des ménages et des politiques locales mises en œuvre en matière de logement. Ainsi, 26,0 % des résidences principales de la Marne sont des logements sociaux, contre 11,3 % dans la Meuse. La Marne est le troisième département métropolitain en termes de logements sociaux, après la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. La proportion de logements sociaux est également élevée dans l'Aube (20,0 %), les Ardennes (18,8 %) et en Haute-Marne (17,6 %). Dans les autres départements de la région, le parc social représente moins de 15 % des résidences principales. ■

Définitions et sources

Proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement : rapport entre le nombre de ménages bénéficiant d'une allocation logement en décembre 2014 (CAF) et le nombre de ménages en 2012 (recensement de la population). Les allocations logement de la CAF regroupent l'allocation de logement familiale (ALF), l'allocation de logement sociale (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL).

Taux d'effort net médian : le taux d'effort net médian des allocataires d'une aide au logement est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des allocations logement, et les revenus. Il représente donc la part du revenu des allocataires effectivement consacrée au loyer une fois prises en compte les allocations logement.

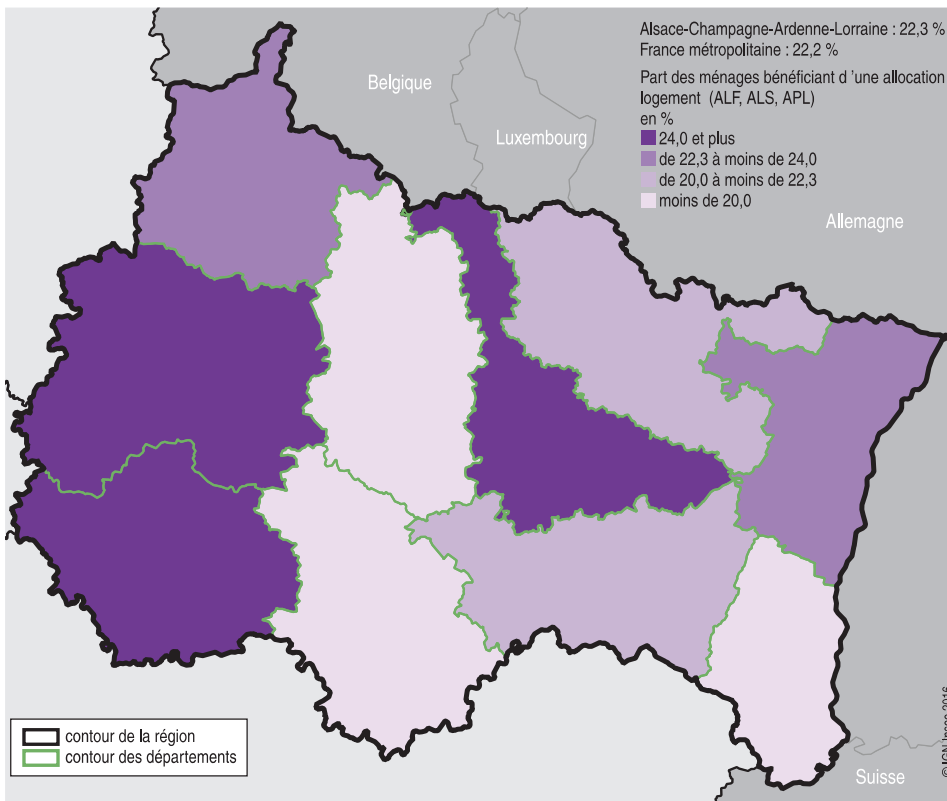
Parc locatif social : les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont :

- les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;
- les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948.

Ces logements sont enregistrés dans le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS). Les logements mis en service au 1^{er} janvier de l'année de collecte sont pris en compte dans les résultats.

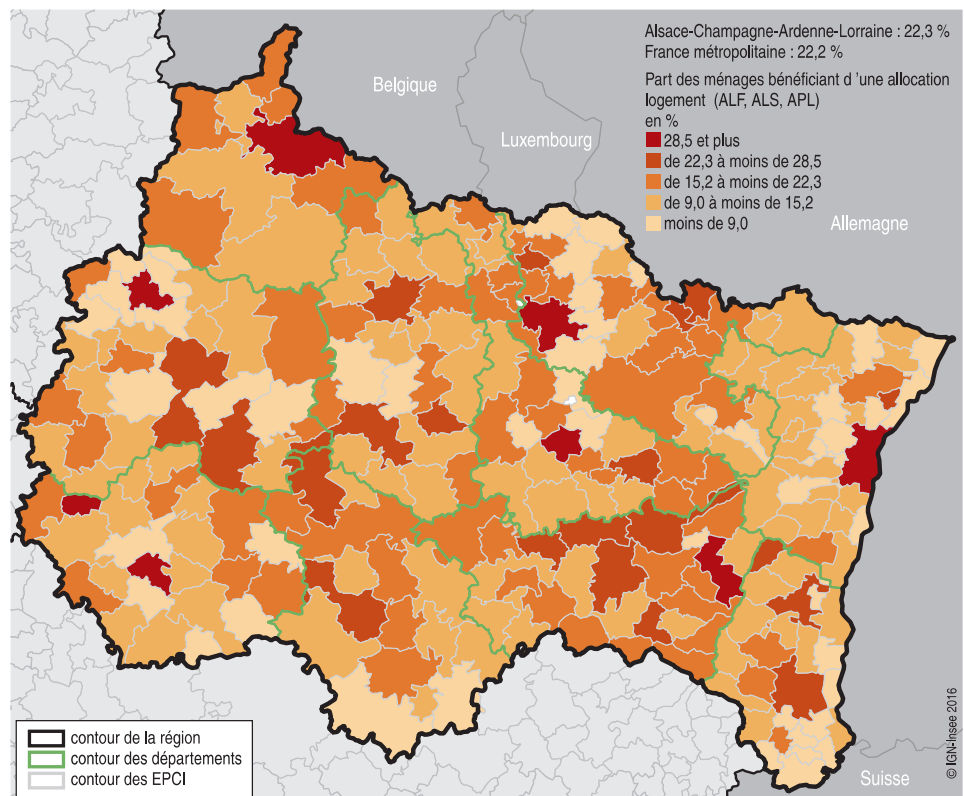
L'**étendue du parc social** de logement est estimée à partir du recensement de la population 2012 (exploitation principale). Il s'agit de la part des logements appartenant à un organisme HLM dans l'ensemble des résidences principales du territoire.

15 Proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement selon les départements de la région ACAL



Lecture : La part des ménages bénéficiant d'une allocation logement s'étend de 18,5 % dans la Meuse à 26,1 % en Meurthe-et-Moselle.
 Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

16 Proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement selon les EPCI de la région ACAL
 Établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2015



Lecture : La proportion de ménages bénéficiant d'une allocation logement s'échelonne de 2,1 % dans la communauté de communes de la Porte du Sundgau (dans le Haut-Rhin) à 39,4 % dans la communauté urbaine du Grand Nancy (en Meurthe-et-Moselle).
 Sources : CAF 2014 ; Insee, recensement de la population 2012, exploitation principale

Un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique

En 2008, en ACAL, 24,7 % des ménages (soit 577 800 ménages) sont en situation de vulnérabilité (*définition*) face à leurs dépenses énergétiques. Ils consacrent plus de 8 % de leur revenu au chauffage de leur logement. La facture annuelle pour le chauffage s'élève en moyenne à 1 650 euros dans la région. La proportion de ménages vulnérables est plus élevée qu'en moyenne nationale (14,6 %). Le niveau de vulnérabilité énergétique dépend à la fois du climat, du niveau de vie des ménages et de l'ancienneté du bâti.

Des logements anciens et énergivores

Les logements les plus anciens sont les plus énergivores et entraînent des dépenses énergétiques élevées. En effet, depuis la réglementation thermique de 1974 qui a fixé des exigences en termes de performances énergétiques du bâti neuf, les logements construits sont mieux isolés et plus économes en énergie. Les dépenses énergétiques moyennes de ces logements représentent moins de 950 euros par an, contre près de 1 500 euros pour ceux construits avant 1975. Le mode de chauffage a notamment évolué : le fioul et le gaz ont progressivement laissé place à l'électricité qui représente le mode de chauffage de la moitié des logements construits après 1999.

La proportion de logements anciens est plus importante dans la région (61,7 %) qu'en moyenne nationale (58,4 %). En ACAL, 35,7 % des ménages qui vivent dans des logements construits avant 1975 sont en situation de vulnérabilité énergétique contre seulement 6,9 % des autres ménages. Pour

les ménages résidant dans un logement construit après 1999, le taux de vulnérabilité est de 4,1 %.

Par ailleurs, des logements plus grands induisent également des dépenses énergétiques plus importantes. Or, 72,4 % des ménages de la région vivent dans un logement de plus de 70 m², contre 63,6 % en France.

Les ménages à bas revenus particulièrement vulnérables

En ACAL, un ménage sur deux vivant avec moins de 1 000 euros par mois et par unité de consommation (UC), est en situation de vulnérabilité énergétique dans son logement. Cette proportion est d'un sur trois pour les ménages dont le niveau de vie est compris entre 1 000 et 1 500 euros par mois.

Les personnes qui vivent seules sont les plus concernées par la vulnérabilité énergétique. Ainsi, dans la région, plus de 44,8 % d'entre elles consacrent une part importante de leur revenu au chauffage de leur logement. Les jeunes et les personnes âgées, qui composent la majorité des ménages d'une seule personne, sont fortement touchés.

Parmi les ménages dont la personne de référence a plus de 75 ans, près de 43,5 % sont vulnérables, comme 35,3 % des jeunes de moins de 30 ans. Les ménages les plus âgés vivent plus souvent dans des logements anciens. En 2012, en ACAL, 35,4 % des ménages composés d'au moins une personne de plus de 75 ans vivent dans un logement antérieur à 1946. Les ménages jeunes sont également fortement affectés en

raison de leurs revenus peu élevés. Près d'un sur quatre vit sous le seuil de pauvreté. Enfin, près d'une famille monoparentale sur quatre est également en situation de vulnérabilité énergétique.

Des territoires qui cumulent les difficultés

Dans la région, les ménages de la Meuse (33,0 %), des Vosges (32,7 %), des Ardennes (29,9 %) et de la Haute-Marne (28,9 %) sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique. Dans ces départements, la proportion de logements anciens est relativement importante. Dans la Meuse et en Haute-Marne, 68,3 % des ménages vivent dans un logement construit avant 1975, la proportion atteignant 71,2 % dans les Ardennes.

Parallèlement, les ménages sont plus nombreux à vivre dans un logement construit après 1999 dans les départements du Bas-Rhin (11,1 %) et du Haut-Rhin (12,0 %). Dans ces départements, 22,1 % des ménages sont vulnérables.

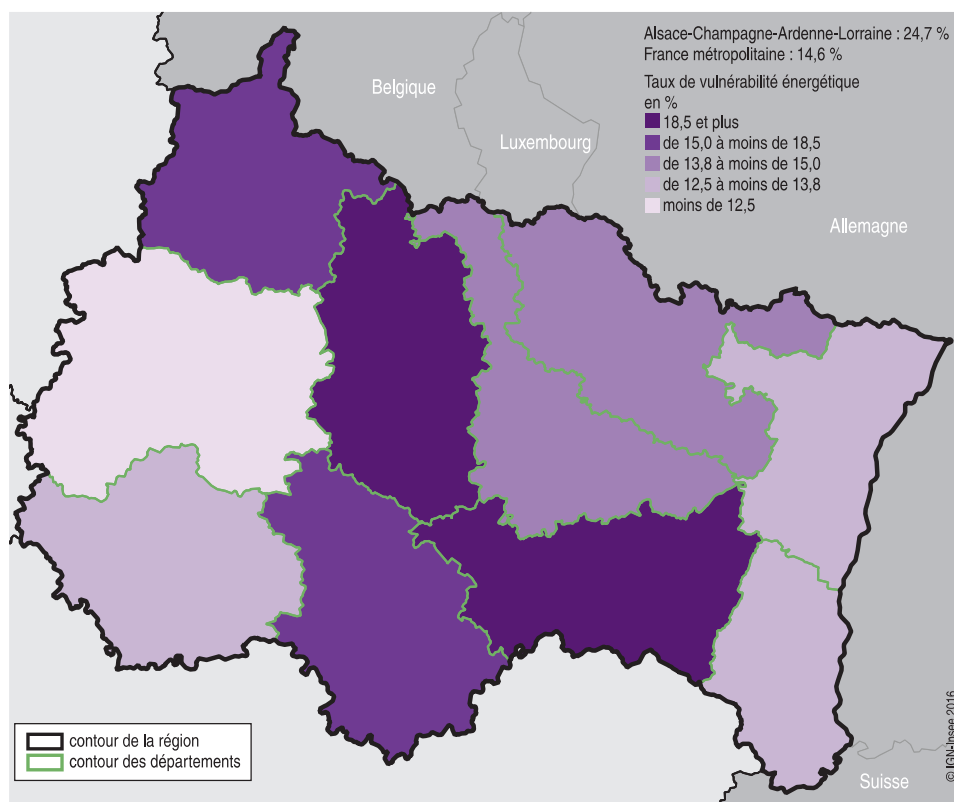
Le profil démographique et le niveau de vie des habitants d'un département peuvent également expliquer les différences en matière de vulnérabilité. Les départements dans lesquels le taux de vulnérabilité est le plus élevé comptent une proportion plus importante de personnes âgées. En Haute-Marne notamment, plus de 38,5 % des ménages ont une personne de référence âgée de plus de 60 ans (32,5 % en ACAL). En outre, ces départements connaissent des taux de pauvreté parmi les plus importants de la région. ■

Définition et source

Ménages en situation de vulnérabilité énergétique : les ménages sont considérés comme vulnérables si au moins 8 % de leur revenu disponible est consacré au paiement des factures de chauffage du logement.

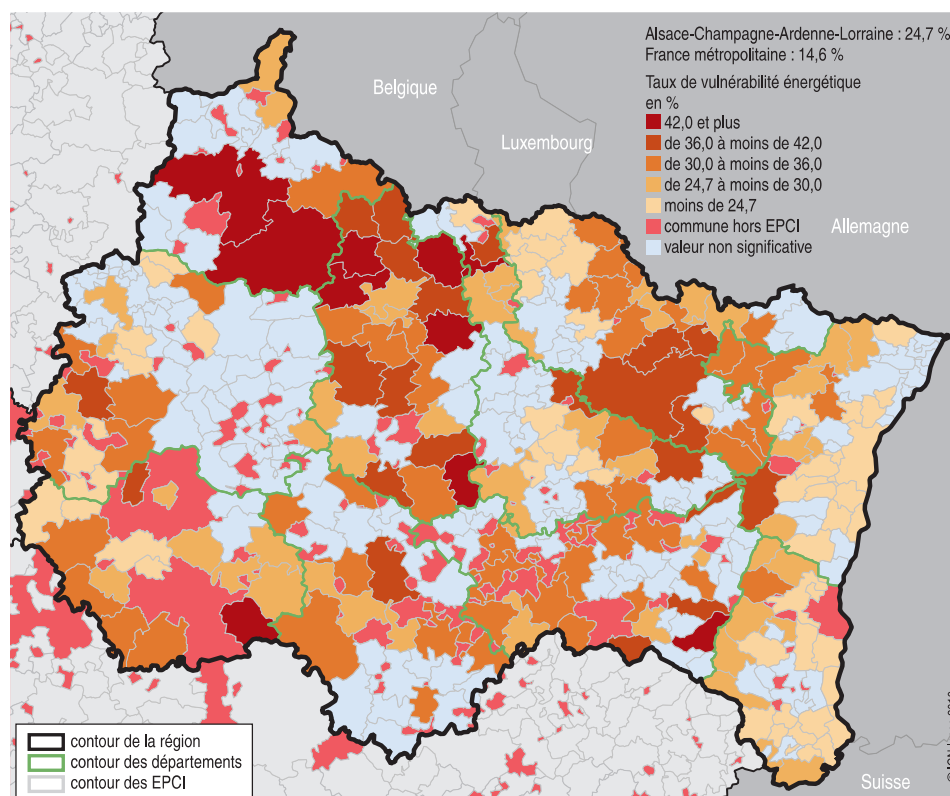
L'étude s'appuie sur le recensement de la population de 2008 qui fournit les principales caractéristiques des ménages et de leurs logements. Les revenus disponibles sont issus d'une modélisation économétrique à partir des caractéristiques des ménages. Les dépenses énergétiques liées au logement (chauffage, eau chaude, ventilation) sont estimées à partir des caractéristiques des logements à l'aide d'un modèle développé par l'Anah. Ces dépenses estimées sont conventionnelles car elles ne prennent pas en compte les comportements des ménages (chauffer peu pour faire des économies par exemple).

L'estimation induit des résultats qui peuvent ne pas être significatifs pour des territoires composés de moins de 30 000 habitants.

17 Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique selon les départements de la région ACAL

Lecture : En 2008, 19,3 % des ménages de la Marne sont en situation de vulnérabilité énergétique contre 33,0 % dans la Meuse.

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus localisés 2008 ; SoeS – Anah

18 Proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique selon les EPCI de la région ACALÉtablissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2008

Lecture : Parmi les établissements de coopération intercommunale pour lesquels les résultats sont significatifs, la proportion de ménages en situation de vulnérabilité énergétique s'étend de 12,7 % dans la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne (dans la Marne) à 52,6 % dans la communauté de communes du Val Dunois (dans la Meuse).

Sources : Insee, recensement de la population, enquête sur les revenus fiscaux et sociaux et revenus localisés 2008 ; SoeS – Anah

Pour en savoir plus :

Volet pauvreté

Fontaine M., Sicsic M., « Des indicateurs précoces de pauvreté et d'inégalités : résultats expérimentaux pour 2014 », Insee Analyses n°23, décembre 2015

Tillatte A., « Suivi du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale », Insee Dossier Lorraine n°2, novembre 2015

Tillatte A., « 327 000 personnes pauvres en Lorraine », Insee Analyses Lorraine n°24, juin 2015

Frydel Y., Marchet P., « Une pauvreté plus présente dans l'espace des Grands pôles urbains alsaciens », Insee Analyses Alsace n°14, juin 2015

Lu V., Saliou M., « Niveaux de vie en Champagne-Ardenne : D'importantes disparités entre les villes et leur périphérie », Insee Analyses Champagne-Ardenne N° 9, juin 2015

Richet D., « Un Mosellan sur sept vit sous le seuil de pauvreté », Insee Analyses Lorraine n°4, septembre 2014

Loiseau H., Saliou M., Wallaert A., « La pauvreté en Champagne-Ardenne : la crise accentue la pauvreté et les disparités », Insee flash Champagne-Ardenne n°176, décembre 2013

Volet emploi

Challand C., Isel A., « Un tissu productif régional toujours spécialisé dans l'industrie », Insee Analyses Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine n°6, mars 2016

Isel A., Kuhn C., « 160 000 travailleurs frontaliers en Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine », Insee Analyses Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine n°3, février 2016

Bischoff J., « Tissu productif lorrain : encore marqué par sa spécificité industrielle », Insee Analyses Lorraine n°22, mai 2015

Loiseau H., Saliou M., « Vingt ans d'évolution du tissu productif : La Champagne-Ardenne conserve ses spécificités », Insee Analyses Champagne-Ardenne n°4, octobre 2014

Volet logement

Tillatte A., « Huit familles sur dix résident dans les grandes aires urbaines », Insee Analyses Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine n°2, janvier 2016

Lu V., « Un tiers des ménages champardennais en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Flash Champagne-Ardenne n°2, novembre 2015

Callewaert D., Frydel Y. (Insee), Durousseau G., Strauss JP. (Dreal), « Énergie : des dépenses qui rendent plus vulnérable un ménage alsacien sur quatre », Insee Analyses Alsace n°21, octobre 2015

Tillatte A., « Les couples bi-actifs lorrains habitent plus souvent en périphérie », Insee Analyses Lorraine n°11, janvier 2015

Bousquié J., Tillatte A. (Insee), Desjardins B. (Dreal), « Les dépenses énergétiques pèsent sur les revenus de plus d'un tiers des ménages lorrains », Insee Analyses Lorraine n°10, janvier 2015

Réalisation et coordination	Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine Cité Administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin CS 50016 67084 Strasbourg Cedex
Directeur de publication	Joël CREUSAT
Rédacteur en chef	David BATES
Équipe projet	Sonia BOURSET (DRDJSCS) Clémence BOUVET (DRDJSCS) Raphaël GARCIA (DRDJSCS) Gaël RYK (DRDJSCS) Nicolas BIROT (Insee) Anne DOUSSET (Insee) Marine EMORINE (Insee) Raphaël LAMBIN (Insee) Monique SALIOU (Insee) Alexandre TILLATTE (Insee) N'ouara YAHOU (Insee)
Rédacteurs	Marine EMORINE (Insee) Raphaël LAMBIN (Insee) Monique SALIOU (Insee) Alexandre TILLATTE (Insee)
Composition	Hervé BOURGEOIS (Insee) David MILTGEN (Insee)

Insee Dossier

Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures, venir en aide et accompagner vers l'insertion, coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs, tels sont les grands axes du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) adopté en janvier 2013. Pour répondre aux exigences de suivi de ce plan, ce dossier réalisé en partenariat avec la DRDJSCS Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine présente huit indicateurs de la pauvreté et de l'exclusion sociale du tableau de bord du suivi du plan : le taux de pauvreté, les enfants pauvres, les ménages bénéficiant de transferts sociaux, les jeunes non insérés, l'emploi des femmes, la qualité des emplois, les aides au logement et enfin la vulnérabilité énergétique. Afin d'appréhender le territoire de la grande région (ACAL), chaque indicateur a été décliné au niveau régional, départemental puis intercommunal (EPCI). Ce dossier permet de mieux comprendre les enjeux territoriaux en matière de lutte contre la pauvreté et de cohésion sociale, au profit des populations les plus vulnérables.

Dossier n° 1
Septembre 2016

ISSN en cours

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

David Bates

© Insee 2016

